



QUÉBEC

Les musulmans se plaignent de discrimination en emploi

Page A 3



ARCHE DE ZOÉ

Dix-huit personnes sont inculpées au Tchad

Page A 7

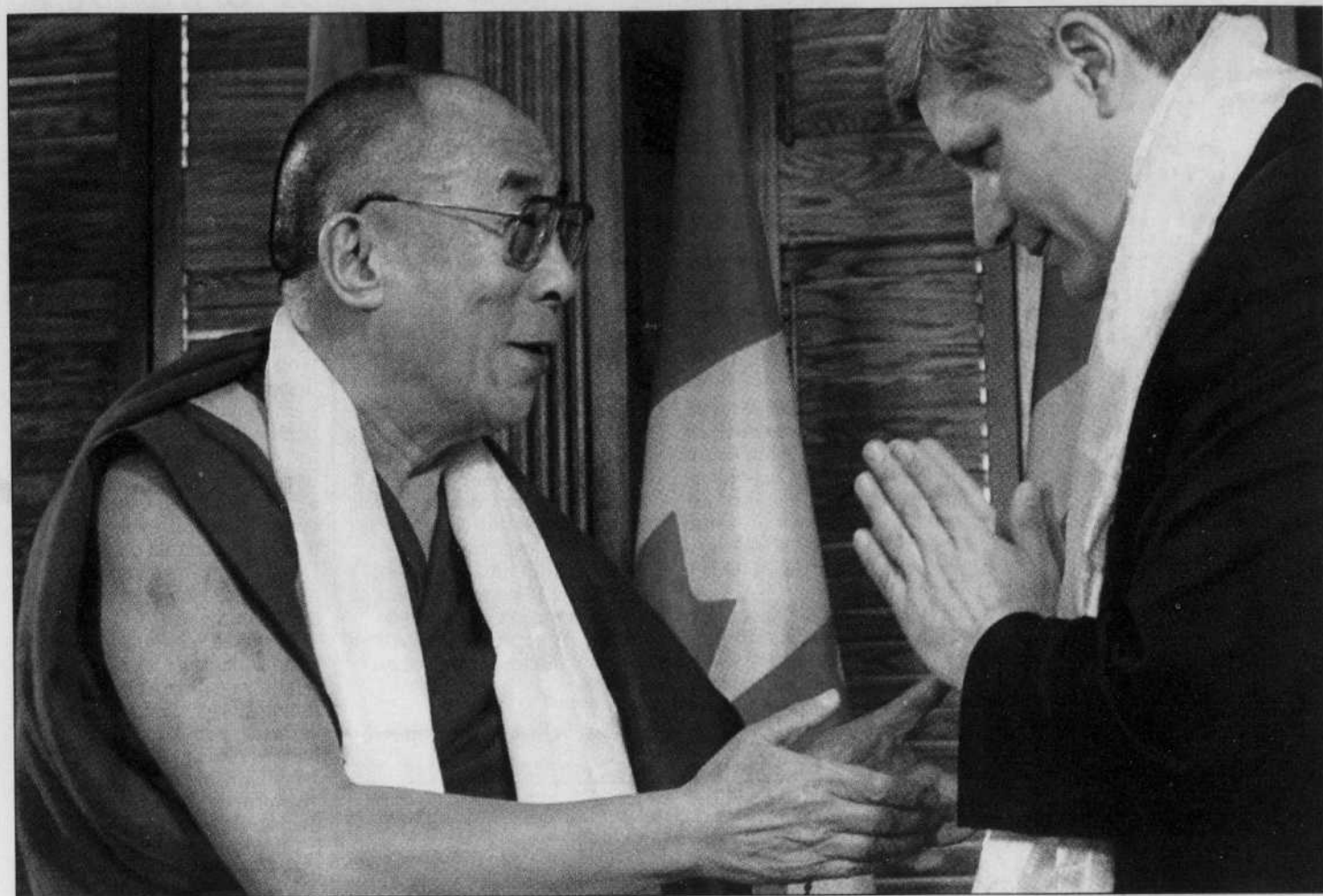
www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCVIII N° 246

LE MARDI 30 OCTOBRE 2007

88c + TAXES = 1\$



Le premier ministre Stephen Harper saluant le dalaï-lama, chef spirituel des Tibétains, lors de leur rencontre officielle, hier, à Ottawa.

Pied de nez de Harper à la Chine

Le dalaï-lama désapprouve la guerre en Afghanistan

Le gouvernement conservateur de Stephen Harper a fait un pied de nez à la Chine hier en recevant officiellement le dalaï-lama, jugeant «contre-productives» les attaques de Pékin contre le chef spirituel, qui mène une campagne pacifique pour l'indépendance du Tibet depuis qu'il s'est exilé en 1959. Ce dernier a profité de l'occasion pour lancer une pointe au Canada en manifestant son désaccord avec l'utilisation de la violence en Irak et en Afghanistan pour combattre le terrorisme.

Arrivé au Parlement en fin

d'avant-midi, le chef spirituel tibétain y a reçu officiellement le titre de citoyen honoraire du Canada. Il s'est ensuite entretenu avec M. Harper dans son bureau du Parlement, en présence de caméras de télévision et de photographes. Une rencontre placée sous le signe d'un soutien politique évident. C'était d'ailleurs la première fois que le leader bouddhiste était reçu dans un cadre officiel par un premier ministre canadien.

Le premier ministre a aussi profité de l'occasion pour lui faire cadeau d'une écharpe ornée

d'une feuille d'érable. La rencontre de 40 minutes a par la suite été jugée «historique» par Jason Kenney, secrétaire d'Etat au multiculturalisme, qui a invité la Chine, sans toutefois la nommer, à modérer ses attaques contre le leader bouddhiste.

«J'espère que le monde entier comprendra le message qu'il est contre-productif d'attaquer un moine bouddhiste pacifiste de 72 ans qui ne prône rien de plus que l'autonomie culturelle pour son peuple», a affirmé M. Kenney. Le dalaï-lama a également rencontré la gouver-

neure générale, Michaëlle Jean. Il devrait faire de même aujourd'hui avec les trois chefs des partis d'opposition à Ottawa.

Au cours d'un point de presse, le militant pacifiste a pris soin de préciser qu'il ne venait pas au Canada pour y livrer un discours politique. «Je viens ici sans message politique précis», a-t-il souligné. Le dalaï-lama a dit préférer s'en tenir à la promotion des valeurs humaines. Le leader bouddhiste a par la suite vanté le multiculturalisme canadien,

VOIR PAGE A 8: DALAÏ-LAMA

Le Bloc rejette le compromis sur le vote voilé

Pas question de refuser de se dévoiler devant un homme

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Au nom du respect de l'égalité des sexes, le Bloc québécois refuse d'offrir aux électrices voilées la possibilité de ne se découvrir le visage que devant des travailleurs d'élection féminins. Ne serait-ce que parce que le contraire, soutient le Bloc, serait jugé inacceptable.

Le parti souverainiste émet ainsi des objections quant au projet de loi déposé vendredi dernier par le gouvernement conservateur afin de rendre obligatoire la vérification visuelle de l'identité de tous les électeurs, y compris les femmes portant le niqab ou la burqa. Le texte législatif, qui ne relève pas la dimension religieuse du débat, donne au Directeur général des élections la latitude de désigner des «personnes» spéciales sur les lieux du vote pour procéder à la vérification de l'identité des femmes couvertes. Ce n'est qu'en entrevue que les ministres conservateurs Peter Van Loan (responsable de la réforme démocratique) et Lawrence Cannon (Transports) ont précisé qu'il s'agissait de nommer des femmes devant lesquelles les femmes voilées se découvriraient. Le Bloc s'y oppose.

Personne à Ottawa ne semblait partager l'opinion des bloquistes hier

«Le projet de loi met en péril le principe d'égalité entre hommes et femmes parce qu'il ouvre la porte à une possible sexualisation des fonctions d'un officier de l'Etat en rendant possible qu'un électeur ou une électrice puisse exiger d'être servi obligatoirement par un homme ou par une femme», a déclaré le député Michel Guimond pendant la période de questions.

Son chef, Gilles Duceppe, a ajouté que si l'on permettait à des femmes voilées de se découvrir devant des femmes, ces électrices pourraient à terme exiger de ne le faire que devant une autre femme.

M. Duceppe fait remarquer que la situation inverse serait jugée inacceptable, à savoir qu'un homme refuse d'entrer en relation avec une représentante de l'Etat simplement à cause de son sexe. «Ça mènerait par exemple des hommes à dire "Je ne veux pas être interrogé par une policière, mais par un policier." Il ne faut pas tomber dans ce piège-là.»

Rappelons qu'un cas presque identique avait soulevé l'ire de la population québécoise l'automne dernier — et avait contribué à la mise sur pied de la commission Bouchard-Taylor sur les femmes voilées se découvriraient. Le Bloc s'y oppose.

VOIR PAGE A 8: BLOC

IDÉES
Identité: Charest dénonce «l'esprit d'assiégés» de ses adversaires

À lire en page A 9



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Création d'un marché international du carbone

L'entente de Lisbonne scelle un «partenariat» entre l'Europe et des gouvernements nord-américains

LOUIS-GILLES FRANÇEUR

Quinze pays, États nord-américains et provinces canadiennes ont signé hier à Lisbonne au Portugal une entente en vue de créer un Partenariat pour une stratégie internationale sur le carbone (International Carbon Action Partnership).

Deux provinces canadiennes ont signé l'entente, mais pas le Québec

ché de crédits d'émissions de gaz à effet de serre (GES) qui regrouperait les trois principaux marchés existants ou en préparation.

L'entente de Lisbonne, signée hier notamment par le premier ministre de Colombie-Britannique, Gordon Campbell, regroupe quatre des huit États de la côte est des États-Unis regroupés au sein de la Regional Greenhouse Gas Initiative (RGGI) et sept des membres de la Western Climate Initiative (WCI), lancée par le gouverneur de la Californie,

VOIR PAGE A 8: CARBONE

■ Sarkozy s'engage à taxer les biens des pays non-Kyoto, page A 6



OLIVIER LABAN-MATTEI AGENCE FRANCE-PRESSE

Deux des instigateurs de l'entente de Lisbonne signée hier, le président français Nicolas Sarkozy et le gouverneur de la Californie, Arnold Schwarzenegger, s'étaient rencontrés à Paris en juin pour jeter les bases d'une coopération en environnement.

DÉRÈGLEMENTATION

Le milieu culturel québécois condamne la «dérive» du CRTC

PAUL CAUCHON

Coup de semonce envoyé hier au CRTC, ainsi qu'au gouvernement conservateur: pas moins de 18 associations de créateurs et d'entreprises culturelles ont condamné hier la «dérive» du CRTC en matière de réglementation, pressant la ministre du Patrimoine d'intervenir.

Cette bataille avait été amorcée lors du Gala de l'ADISQ dimanche soir, alors que le président de l'ADISQ, Paul Dupont-Hébert, avait dénoncé l'attitude du CRTC en direct sur les ondes de Radio-Canada, flanqué de trois présidents d'autres associations.

Mais c'est hier midi que l'on a pu en savoir plus sur cette protestation, appuyée par une très large coalition formée de l'Union des Artistes, l'ADISQ, l'Union des écrivains, l'Association des réalisateurs, la Guild des musiciens, le Regroupement des artistes en arts visuels, les différentes associations d'auteurs, le Conseil québécois de la musique, celui du théâtre et celui des métiers d'art, l'association des producteurs de films et de télévision, et ainsi de suite. En fait, c'est l'ensemble du milieu culturel qui voulait envoyer un message fort au gouvernement.

La coalition s'inquiète de la tendance du CRTC à vouloir dérég-

menter, et elle presse la ministre du Patrimoine, Josée Verner, d'utiliser son «pouvoir de directive» auprès du CRTC pour confirmer que les décisions du CRTC accordent «une place prépondérante à la culture et à l'apport social», et qu'on ne laisse pas les seules forces du marché primer.

«Le CRTC est en train d'abandonner le milieu culturel en mettant au second plan les objectifs de la Loi sur la radiodiffusion», soutient le président de l'Association de l'industrie du disque et du spectacle (ADISQ) Paul Dupont-Hébert. Il y a un détournement de mission qui s'accélère.

«Le CRTC nous demande maintenant pourquoi il devrait continuer à réglementer. C'est le monde à l'envers», ajoute Claire Samson, p.-d.g. de l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec.

L'inquiétude du milieu culturel s'appuie sur plusieurs décisions du CRTC depuis 1999, qui vont toutes dans le sens d'une déréglementation, une tendance qui s'accélère depuis un an, soutient la coalition.

Par exemple, en 1999 le CRTC avait changé sa réglementation sur le contenu canadien en soirée à la télévision, évoquant des «objectifs» plutôt que des obligations. L'ACTRA, le regroupement des artistes

VOIR PAGE A 8: CRTC

INDEX

Announces B 4
Avis publics B 5
Décès B 4
Idées A 9
Météo B 6
Mots croisés B 6
Sudoku B 5
Télévision B 7

LES ACTUALITÉS

Torture dans les prisons afghanes: de pures inventions talibanes, dit Ottawa

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Témoignage à l'appui ou pas, le gouvernement conservateur n'est toujours pas impressionné par les allégations de torture provenant des prisonniers faits en Afghanistan par le Canada. Les trois partis d'opposition à la Chambre des communes l'ont attaqué à ce sujet, mais le gouvernement a rejeté les allégations sous prétexte qu'elles ne sont que des inventions de talibans.

Le quotidien *La Presse* écrivait hier que lors d'une visite de la prison Sarpoza, à Kandahar, trois détenus avaient affirmé avoir été torturés par les services secrets afghans, le NDS (National Director

Security). Un haut responsable de la prison, qui a refusé que son nom soit révélé, a confirmé les allégations des hommes placés sous sa surveillance. «Oui, les détenus sont torturés par les services secrets avant d'être emmenés chez nous.»

La révélation est gênante, car elle fait écho à celles du *Globe and Mail* en avril dernier voulant que la quasi-totalité des prisonniers faits par le Canada subissaient de mauvais traitements une fois transférés aux autorités locales. À la suite de la controverse, Ottawa avait consenti à signer une entente complémentaire sur le traitement des prisonniers, entente qui devait améliorer la situation en permettant au Canada d'effectuer de la surveillance.

Hier, comme en avril, la réponse du gouvernement a été la même: le déni. «Nous nous attendions à de telles allégations de la part des talibans. Elles constituent leur façon de procéder habituelle», a lancé à la Chambre des communes le leader en Chambre, Peter Van Loan, qui répond à la place du premier ministre lorsque celui-ci est absent. (Stephen Harper rencontrait au même moment le dalaï-lama à son bureau).

Les trois partis d'opposition ont mitraillé le gouvernement de questions à ce sujet, mais toujours ils ont obtenu les mêmes réponses sceptiques. «Encore une fois, a lancé M. Van Loan, je dois mettre en garde le député contre le risque de prendre

pour des vérités les déclarations incomplètes, les commentaires éparés de sources anonymes et d'individus non identifiés à propos de prisonniers tout aussi anonymes qui alléguent avoir été torturés. En particulier lorsqu'on parle de combattre les talibans, eux dont la mission était précisément de piétiner les droits des Afghans.»

Le Bloc québécois a tenté de savoir si Ottawa s'était prévalu de son droit de visite des prisons afghanes. Jamais il n'a été capable d'obtenir de réponse. «Nous sommes fiers de cette entente», s'est contenté de répondre le ministre des Affaires étrangères, Maxime Bernier.

Le libéral Michael Ignatieff estime que le gouvernement s'adonne à une «évasion de [ses] responsabi-

tés ministérielles». Le chef bloquiste quant à lui se demande à quoi sert d'avoir une entente sur le transfert des prisonniers, aussi bonne soit-elle, si elle n'est pas respectée.

En avril dernier, *Le Devoir* avait révélé que le Canada n'avait jamais vérifié les allégations de torture ayant été faites à deux agents du Service correctionnel canadien en visite dans les prisons afghanes. Le Comité de la Croix-Rouge avait aussi nié être informé de l'état d'avancement des enquêtes ouvertes par Kaboul concernant des allégations de torture, bien que l'entente complémentaire signée par Ottawa mentionnait que tel était le cas.

Le Devoir



CHRIS WATTIE REUTERS

Jim Flaherty

Des baisses d'impôt annoncées aujourd'hui?

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Le ministre fédéral des Finances, Jim Flaherty, présentera cet après-midi sa Mise à jour économique et financière, trois semaines plus tôt que l'an dernier. Sans surprise, le gouvernement annoncera d'importantes baisses d'impôt, lui qui nage dans les surplus budgétaires. Jim Flaherty fera d'ailleurs son discours après la fermeture des marchés, ce qui laisse entrevoir de bonnes nouvelles pour les contribuables. Reste à voir le montant des baisses d'impôt et le moment où elles entreront en vigueur.

Selon les économistes, Ottawa pourrait diminuer les impôts de dix milliards de dollars par année sans mettre la santé financière du gouvernement en péril. C'est l'équivalent de 700 \$ par année pour les 16 millions de contribuables. Le gouvernement pourrait toutefois décider de ne pas consacrer tous les bonbons en baisses d'impôt, afin de se garder une marge de manœuvre pour réduire de nouveau la TPS de 1 %, tel que cela avait été promis durant la campagne électorale de 2006. Les entreprises devraient aussi avoir droit à une réduction de leur fardeau fiscal. Hier, le ministre Flaherty a seulement affirmé que les Canadiens payaient trop d'impôts et de taxes, sans préciser ses intentions.

Le gouvernement aurait voulu faire son annonce d'aujourd'hui dans la Chambre des communes, vers 16h, à l'image d'un budget régulier. Mais le NPD s'y est opposé, soutenant que les partis d'opposition n'ont pas à accorder une tribune au gouvernement «pour ses exercices publicitaires», a dit Jack Layton. Habituellement, la Mise à jour économique et financière est un exercice plutôt terne qui se déroule devant un comité parlementaire. Le ministre Flaherty n'a pas précisé sur quel endroit il allait se rabattre pour faire ses déclarations aujourd'hui.

Pour les cinq premiers mois de l'année fiscale en cours, Ottawa a enregistré un excédent de 8,7 milliards de dollars, soit 1,5 milliard de plus que l'an dernier à pareille date. Si l'économie continue de progresser à ce rythme, Ottawa pourrait enregistrer un surplus budgétaire plus important que celui de l'an dernier, qui avait atteint 13,8 milliards. Le surplus pourrait alors dépasser les 16 milliards de dollars, même si le ministre des Finances avait prévu un coussin d'à peine 300 millions pour cette année. Jim Flaherty avait pourtant promis la fin des surplus-surprises, une pratique courante sous le règne libéral.

Le gouvernement Harper a déjà annoncé son intention de diminuer le fardeau fiscal des Canadiens. Mais, contrairement aux deux précédents budgets qui offraient des baisses d'impôt à des groupes bien ciblés électoralement, les prochaines réductions devraient contenir des bonbons pour tous.

Le gouvernement devra par contre bien faire ses calculs, puisqu'une réduction d'impôt de 350 \$ par année pour les 16 millions de contribuables privera le gouvernement de 5,6 milliards de revenus. La baisse de 1 % de la TPS représente un autre manque à gagner de cinq milliards par année.

Le Devoir

EN BREF

Abandonner le hakapik

Saint-Jean, T.-N.-L. — Un chasseur de phoques soutient qu'il est temps de cesser d'utiliser le hakapik, un outil utilisé pour tuer les phoques. L'instrument a souvent été la cible des groupes opposés à la chasse, qui se sont servis de l'image d'un phoque assommé et tué à coups de hakapik pour recueillir des appuis. Selon Mark Small, un ancien dirigeant de l'Association canadienne des chasseurs de phoques, un faible pourcentage de bêtes sont abattues à l'aide d'un hakapik — la plupart sont tués par balle. — *La Presse Canadienne*

Infrastructures: Dumont demande des explications

RÉMI NADEAU

Québec — Jean Charest doit des explications aux Québécois sur l'utilisation des fonds du programme des infrastructures, clame le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont.

Selon l'adéquiste, les différentes explications fournies jusqu'ici par le gouvernement Charest pour justifier qu'une somme de 556 millions de dollars ait été laissée dans des coffres à Ottawa depuis 2001 ne tiennent pas la route.

En entrevue à *La Presse canadienne*, M. Dumont a accusé les ministres du gouvernement de changer de version «d'heure en heure», depuis qu'il a questionné le premier ministre à ce sujet à l'Assemblée nationale, jeudi dernier.

Le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Benoît Pelletier, a expliqué le long délai pour la conclusion d'une entente finale par le fait qu'Ottawa exigeait l'application de la loi fédérale de l'environnement et des lois linguistiques fé-

dérales dans le cadre des travaux, ce qu'a nié Ottawa.

Une porte-parole du ministre fédéral des Transports, Lawrence Cannon, a déclaré que les négociations n'ont pas accroché sur les questions de l'environnement et du bilinguisme.

«De réponse en réponse, ils ont essayé de se peaufiner, parce que, si la vérité c'est un acte horrible de négligence, c'est assez dur à justifier», a soutenu M. Dumont, selon qui le gouvernement a cherché à maquiller la réalité.

«La première version des faits, c'était que les travaux avaient été faits quand même, ce qui n'est pas vrai, puisque dans ce cas-là, tout l'argent aurait été mis en remboursement de l'endettement accumulé pour faire ces travaux, et on nous a dit que ce n'est pas le cas», a déclaré le chef de l'ADQ.

M. Dumont a aussi écarté l'explication du conflit de juridiction évoqué par M. Pelletier.

«S'il y avait eu un véritable affrontement avec le gouvernement fédéral, le devoir du premier ministre

Charest aurait été d'alerter la population et l'Assemblée nationale», a-t-il indiqué, insistant sur le fait que «les libéraux ne peuvent dire qu'ils ont laissé traîner le dossier pendant des années, et ensuite se justifier par un conflit de juridiction».

M. Dumont dit avoir du mal à s'expliquer le comportement du gouvernement Charest dans ce dossier, alors que les besoins sont criants dans les infrastructures routières.

La Presse canadienne

«J'veux pas que ça arrête...»



CONTINUEZ LA BELLE VIE

LES OBLIGATIONS À TAUX PROGRESSIF DU QUÉBEC

BONI
DE
1%

la première année
pour les nouveaux
fonds REER

- + Taux avantageux garantis pour 10 ans.
- + Remboursables sans pénalité, chaque année, à leur date anniversaire.
- + Aucuns frais de gestion et d'administration.

ANNÉE	1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e
TAUX	3,85	4,05	4,15	4,25	4,35	4,45	4,55	4,65	4,90	6,00
	4,85*									

* Incluant le boni de 1 % la première année pour les nouveaux fonds REER. Les taux annoncés peuvent varier en fonction des conditions du marché.

ÉPARGNE
PLACEMENTS
QUÉBEC

VOS
ÉCONOMIES
GARANTIES
À 100 %

1 800 463-5229 | www.epq.gouv.qc.ca

Épargne
Placements

Québec



ACTUALITÉS



Michel David

Québec, c'est loin

Les opposants à la construction d'un port méthanier à Lévis espèrent forcer le gouvernement Charest à reculer, comme il l'avait fait en 2004 dans le cas de la centrale thermique du Suroît.

Il est vrai que les deux projets ont beaucoup en commun, en commençant par un sérieux doute sur leur nécessité pour répondre aux besoins énergétiques du Québec. Dans le cas du Suroît, la Régie de l'énergie avait rejeté les prétentions du gouvernement, ce qui explique sans doute pourquoi il refuse maintenant de lui soumettre le projet Rabaska.

Le mouvement environnemental n'a cependant pas manifesté la même unité dans les deux cas. Ainsi, le groupe Équiterre ne participait pas officiellement à la manifestation qui a rassemblé 1000 personnes devant le Parlement, même si certains de ses membres y étaient. En principe, Greenpeace est également favorable à la conversion du mazout au gaz.

Surtout, l'environnement politique est très différent de ce qu'il était il y a quatre ans. Le projet du Suroît avait été lancé au moment où une série de décisions controversées avaient mobilisé une bonne partie de l'opinion publique contre le gouvernement Charest.

Quatre ans plus tard, c'est comme si la population avait appris à composer avec son insatisfaction à l'endroit des libéraux. Le PLQ et le premier ministre lui-même battent des records d'impopularité, mais la colère semble avoir fait place à l'indifférence.

Pour l'heure, la mobilisation contre le projet Rabaska ne déborde pas beaucoup la région de Québec. À Montréal, la question ne soulève pas des passions. S'il avait fallu que l'on propose la réalisation d'un projet aussi risqué sur le plan de l'environnement et de la sécurité à Longueuil... Mais Québec, c'est si loin.

Même si l'Unesco a élevé la capitale au rang de cité patrimoniale, le projet Rabaska ne suscite pas de réaction émotive comparable au tollé qu'avait soulevé le projet de vente d'une partie du mont Orford. Clémence DesRochers n'est pas venue manifester dimanche. D'ailleurs, même à Québec, plusieurs sont réceptifs à l'argument du développement économique et de la création d'emplois.

L'opposition au Suroît avait été amorcée par les autorités municipales de Beauharnois, qui détenaient un sérieux pouvoir de nuisance, tandis que la ville de Lévis a autorisé le projet Rabaska. Il est vrai que la municipalité voisine de Beaumont le conteste devant les tribunaux, mais aucune installation n'est prévue sur son territoire.

Le PQ était catégoriquement opposé au Suroît, tandis que l'ADQ, qui forme maintenant l'opposition officielle, appuie le projet Rabaska. Même si deux députés péquistes se sont mêlés aux manifestants, Camil Bouchard et Agnès Maltais ont manifesté à Québec dimanche, il est clair que le PQ tente de ménager la chèvre et le chou.

En prétextant l'absence d'un avis de la Régie de l'énergie, il veut se donner une bonne conscience écologique, sans s'aliéner définitivement l'électorat adéquat. L'échéance électorale est trop rapprochée pour être à cheval sur les principes. Et si jamais le PQ reprend le pouvoir, il trouvera sûrement de bonnes raisons de ne pas revenir sur la décision de l'ancien gouvernement.

À l'époque, les opposants au Suroît avaient eu la partie belle face au ministres des Ressources naturelles, Sam Hamad, qui avait alors donné toute la mesure de sa maladresse. Le pauvre homme avait été complètement dépassé, à tel point que le premier ministre avait saisi la première occasion de le renvoyer sur les banquettes arrière. Seule l'hécatombe de sièges libéraux dans la région de Québec le 26 mars dernier explique son retour au cabinet.

Remarque, M. Hamad n'était pas seul en cause. Maintenant que Thomas Mulcair est devenu une sorte de héros et qu'il pourfend le projet Rabaska, plus personne ne se souvient qu'à l'époque où il était ministre de l'Environnement, il avait lui-même présenté le projet du Suroît au Conseil des ministres, mais cela est une autre histoire.

Le nouveau ministre des Ressources naturelles, Claude Béchar, est devenu l'exécuteur des basses œuvres du gouvernement Charest. Il n'a manifestement tiré aucune leçon de sa mauvaise expérience dans l'affaire du mont Orford.

M. Béchar est cependant un politicien bien plus roublard que M. Hamad. Rares sont ceux qui n'éprouvent aucune gêne à agir avec une mauvaise foi aussi manifeste. Au départ, il laissait entendre que le gouvernement n'avait presque pas à intervenir dans le dossier Rabaska. N'existe-t-il pas des organismes qui ont précisément le mandat de faire prévaloir l'intérêt public?

Au bout du compte, le gouvernement a imposé le projet. La ministre de l'Environnement, Line Beauchamp, peut toujours se retrancher derrière le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), mais son collègue de l'Agriculture, Laurent Lessard, a laissé bafouer sans mot dire l'autorité de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), dont le président est assez ironiquement un ancien ministre libéral de la Justice.

Il est vrai que M. Lessard ne semble pas toujours très bien comprendre son rôle. Durant le précédent mandat libéral, sa première intervention à l'Assemblée nationale en qualité de ministre du Travail avait consisté à faire l'apologie de Wal-Mart, qui venait tout juste de fermer son magasin de Jonquières pour empêcher le syndicat d'y entrer.

Le ministre de la Santé, Philippe Couillard, qui est également le ministre responsable de la région de Québec, n'a tenu aucun compte des objections du département de santé publique. Pourtant, lors du débat sur l'emplacement du CHUM, il avait fait grand cas de l'avis du DSP de Montréal. Il est vrai qu'à l'époque, il était député de Mont-Royal.

Il faut dire que les promoteurs du projet Rabaska — Gaz de France, Power Corporation, la Caisse de dépôt — ont les moyens d'être très convaincants. Si jamais le projet avorte, ce ne sera pas sous la pression de l'opinion publique, comme dans le cas du Suroît, mais plutôt sur l'ordre de la cour ou en raison de problèmes d'approvisionnement en gaz.

mdavid@ledevoir.com

Commission Bouchard-Taylor

Les musulmans de Québec se plaignent de discrimination

Les politiciens se font aussi égratigner

Les musulmans de la grande région de Québec sont en colère. Ils dénoncent la discrimination dont ils sont l'objet en matière d'emploi et accusent les politiciens, tous partis confondus, de faire de la récupération politique sur leur dos.

ROBERT DUTRISAC

Québec — Les musulmans de la grande région de Québec se disent victimes d'une grave discrimination en matière d'emploi, une situation qui touche tout particulièrement les musulmanes qui portent le hijab. Ce phénomène serait d'ailleurs bien plus marqué à Québec qu'à Montréal.

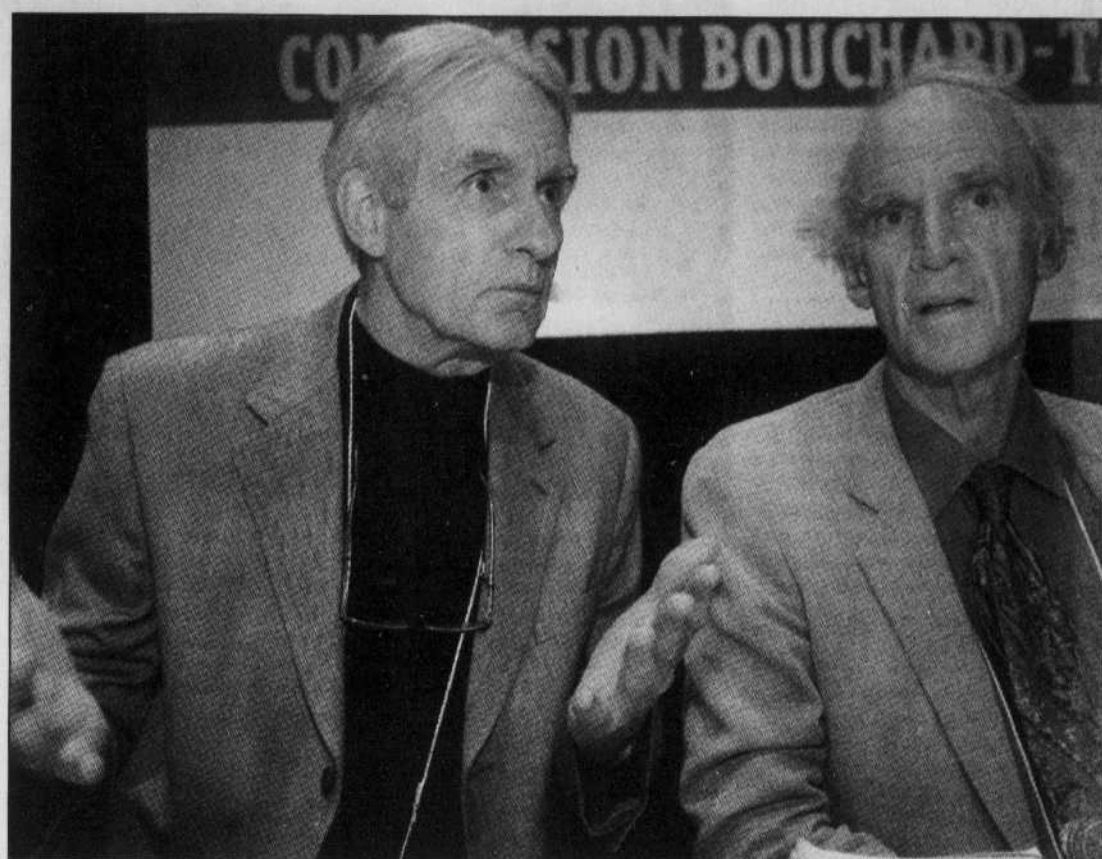
C'est ce que le président du Centre culturel islamique de Québec (CCIQ), Habib Fathallah, et la directrice des affaires internes de l'organisme, Fatima-Zahra Benjelloun, sont venus livrer devant la commission Bouchard-Taylor qui est de passage à Québec. Le région de la Capitale-Nationale abrite entre 5000 et 6000 Québécois de confession musulmane, soit moins de 4 % des 155 000 musulmans que compte le Québec.

«Les musulmanes, et plus particulièrement les musulmanes qui portent le foulard, vivent gravement cette situation», a signalé M. Fathallah. «Je connais une dizaine de musulmanes qui ont des doctorats et qui n'ont pas d'emploi.» Chercheur à l'Université Laval, M. Fathallah vit à Québec depuis 13 ans.

Le président du CCIQ, un organisme créé il y a 22 ans, n'est pas tendre envers les politiciens. Selon lui, l'enjeu des accommodements raisonnables a eu un impact majeur lors des dernières élections. Cette crise a été utilisée à des fins politiques et électoralistes, «ce qui a permis à l'Action démocratique du Québec d'accéder au statut d'opposition officielle», constate le CCIQ dans son mémoire.

M. Fathallah dénonce le projet de loi du gouvernement Harper, ainsi que celui que s'appête à déposer le gouvernement Charest, visant à obliger les musulmanes à se dévoiler pour voter. «C'est un exemple parfait de la récupération politique et de la récupération [faite par les] médias», a accusé M. Fathallah.

Les musulmanes voilées n'ont jamais demandé à voter voilées et elles élèvent d'ailleurs leur niqab à la douane, a souligné Mme Benjelloun, qui, elle-même, porte le hijab. Pour les deux représentants du CCIQ, c'est un problème qui n'existe pas. «C'est sur leur dos [des femmes qui portent le voile] qu'on fait tous ces débats-là pour stigmatiser encore davantage la commu-



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Les commissaires Gérard Bouchard et Charles Taylor sont à Québec pour quelques jours.

nauté musulmane», s'est insurgé M. Fathallah.

La CCIQ accuse les médias de se livrer au sensationnalisme quand ils traitent d'accommodements raisonnables, en montant en épingle la pose de vitres teintées au YMCA ou un passe-droit accordé par un propriétaire de cabane à sucre qui n'ont rien à voir avec des accommodements raisonnables au sens de la Charte des droits de la personne. «Cette situation alimente la crainte, la peur, une montée d'intolérance et du racisme», estime Mme Benjelloun. Une jeune chargée de cours de l'UQTR, Farah Bérubé, est d'ailleurs venue dire à la commission que les médias de masse faisaient preuve de «racisme structuraliste», un racisme «plus rusé» en diffusant «une fausse représentation de la diversité», ce qui alimente la méfiance chez les «natifs».

Au regard du port du hijab ou de tout autre signe religieux, le CCIQ est d'avis que «priver la femme de faire un choix d'habit sous prétexte de laïcité ou autres, représente une forme d'oppression». Répondant à une question de Gérard Bouchard, Mme Benjelloun estime que les musulmanes, même dans une fonction gouvernementale ou comme juge, devraient pouvoir porter le foulard. C'est un choix librement consenti, a-t-elle soutenu. «Juridiquement parlant, il n'existe pas à notre connaissance de normes établies d'habillement», a fait valoir Mme Benjelloun, qui prône une laïcité «ouverte» permettant «l'indissociable expression de foi aussi bien dans la sphère privée que dans le domaine public».

Le Devoir

Les immigrantes s'appauvrissent à la troisième génération

ALEXANDRE SHIELDS

Les femmes nées au Canada de parents immigrants risquent de mieux s'en tirer sur le plan économique que leurs propres filles, selon une étude de Statistique Canada intitulée *L'intégration économique des enfants d'immigrants*. Est-ce là une très mauvaise nouvelle? Pas nécessairement, répond l'auteur du document, Boris Palameta, qui y voit le signe d'une possible meilleure intégration sociale.

Selon les résultats de cette étude pancanadienne, «les jeunes femmes dont les deux parents sont immigrants avaient des gains horaires et annuels nettement plus élevés que celles dont les parents sont nés au Canada». M. Palameta précise que la différence est de 15 % pour le salaire horaire et de 40 % pour le revenu annuel.

Environ la moitié de l'avantage lié aux gains horaires des femmes de la deuxième génération peut s'expliquer par la «répartition géographique». Pendant toute la durée de l'étude, les trois quarts des jeunes Canadiens dont les deux parents sont immigrants étaient concentrés en Ontario et en Colombie-Britannique, et plus des trois quarts vivaient dans de grands centres urbains. «Ces femmes ont donc un meilleur accès aux bons emplois», souligne Boris Palameta.

Le chercheur ajoute qu'elles ont tendance à se marier et à fonder une famille plus tardivement, ce qui influe considérablement sur le nombre d'heures tra-

vallées et le revenu annuel.

En effet, à la fin de la période de six ans que durait l'étude, alors qu'elles avaient atteint l'âge de 22 à 34 ans, moins de la moitié des femmes dont les deux parents sont immigrants s'étaient mariées. Seulement un tiers avaient donné naissance à un enfant ou en avaient adopté ou élevé un. Par contre, plus de 60 % de celles dont les parents sont nés au Canada s'étaient mariées et près de la moitié avaient eu des enfants.

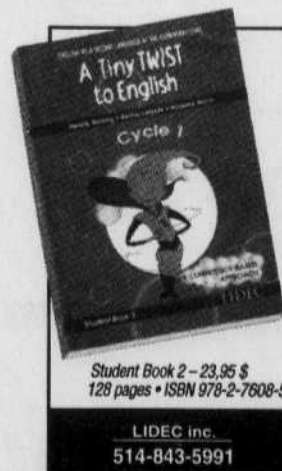
La situation varie effectivement beaucoup à la troisième génération. Il s'agit peut-être d'un signal révélateur d'une plus grande intégration à la société canadienne, selon M. Palameta. «À la troisième génération, elles décident d'avoir des enfants plus jeunes, sans craindre pour autant d'être plus «pauvres», explique-t-il. Elles ont souvent des priorités différentes. Elles s'installent davantage dans des régions où la prospérité est peut-être moins grande, mais où la qualité de vie est meilleure.»

L'auteur a ainsi constaté que la moitié de ces femmes vivaient dans des régions économiquement moins prospères, telles que le Canada atlantique, le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan. Environ 60 % vivaient dans de petites villes et dans des régions rurales. Elles vivent aussi moins longtemps au domicile parental.

Hommes en difficulté

La situation est fort différente chez les jeunes

Le Devoir



Pamela GUNNING
Rachel LALONDE
Wynanne WATTS

A TINY TWIST
TO ENGLISH

ANGLAIS LANGUE SECONDE 1^{er} cycle du primaire

We're with you every step of the way.

LIDEC inc.
514-843-5991En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Montréal
514.845.5545POUR VOUS TIRER
D'EMBARRAS

AVIS DE NOMINATION

MICHEL LAMOUREUX

Le fondateur du *Cirque du Soleil*, Guy Laliberté, est heureux d'annoncer la nomination de Michel Lamoureux à titre de directeur général de la Fondation ONE DROP.

La Fondation ONE DROP a pour mission de lutter contre la pauvreté en donnant à chacun accès à l'eau et en favorisant, tant au Nord qu'au Sud, l'utilisation responsable de ce patrimoine commun. En plus de mettre en œuvre des projets d'accès à l'eau, ONE DROP fait appel aux arts et à la culture pour sensibiliser et mobiliser la population. M. Lamoureux dirigera l'ensemble des opérations de la fondation et sera responsable d'en assurer le développement stratégique et le rayonnement international.

Michel Lamoureux compte plus de 25 ans d'expérience en communications, en relations gouvernementales et en philanthropie. Avant de débiter ce mandat, M. Lamoureux était directeur général de la Fondation du Musée des beaux-arts de Montréal. Auparavant, il a occupé les postes de président et chef de la direction de la Fondation de l'Université Laval, de directeur général de la Fondation Charles E. Frosst pour les soins de santé et de vice-président, Relations extérieures, de la Fondation canadienne pour l'innovation.

LES ACTUALITÉS

«Pour nous, c'est l'espoir»

Le jeune Guillaume Dufour interprète à sa manière l'ouverture du nouveau pavillon de cancérologie du CHU Sainte-Justine

LOUISE-MAUDE
RIOUX SOUCY

Un mobilier de bois blond, des fenêtres à profusion, des chambres vastes et pimpantes, des flots de travail ensoleillés et des salles de repos baignées par une lumière orangée filtrant d'un vitrail ouvragé. Inauguré hier, le nouveau pavillon de cancérologie a donné un premier aperçu de l'importance du chantier de modernisation Grandir en santé du CHU Sainte-Justine. Une aventure qui dépasse largement le béton et les millions investis, a résumé le jeune Guillaume Dufour, qui a trouvé le mot juste pour décrire l'importance que revêt ce lieu pour des centaines d'enfants: «Pour nous, c'est l'espoir».

Depuis quelques semaines déjà, le premier étage a reçu plusieurs patients. Et les résultats sont probants. «Les temps d'attente nous paraissent moins longs!», a raconté le porte-parole des enfants. En doublant la superficie de son centre, Sainte-Justine n'a pas seulement gagné sur le plan des normes et des technologies, confirme le Dr Michel Duval, il a aussi gagné en confort et en humanité. «Le confort des familles est très important. On le voit déjà au premier étage, l'atmosphère est tellement plus zen, plus détendue. On sent une coupure très nette avec ce que nous avions auparavant.»

En tout, le centre a gagné 4200 m² ce qui a permis de porter la capacité d'accueil de l'unité de moelle osseuse de 6 à 12 places et d'augmenter de 24 à 32 le nombre de lits en hématologie. Tout cet espace a aussi permis de ménager des chambres individuelles spacieuses dont la sécurité dépasse largement les normes exigées. Des cuisines, salons et salles de bain ont aussi été prévus pour les parents qui doivent veiller sur leur enfant pendant parfois plusieurs jours, voire des semaines entières. Ce branle-bas de combat a aussi permis de réunir toutes les équipes médicales, de la recherche aux thérapies adjuvantes



Guillaume Dufour, porte-parole des enfants, réconforte la jeune Myriam, qui, comme lui, doit recevoir des soins au centre de cancérologie du CHU Sainte-Justine. Au Québec, on diagnostique entre 250 et 300 nouveaux cas de cancer par année chez les enfants et les adolescents. La moitié ont moins de six ans quand le diagnostic tombe.

comme la massothérapie ou la musicothérapie sous un même toit.

Budget respecté

Le tout a été réalisé en respectant le budget et l'échéancier prévus. Il aura toutefois fallu plusieurs années pour que le rêve prenne vie, a rappelé Pierre Bruneau, dont le fils, Charles, a donné son nom au centre de cancérologie. «Au début des années 1990, alors que le gouvernement fermait des hôpitaux, nous nous rêvions d'un nouveau toit pour traiter les enfants cancéreux du Québec. À l'époque, on disait que c'était de la pensée magique. Mais des magiciens ont croisé notre route, et le rêve est devenu réalité.»

Ces magiciens, ce sont d'abord des fondations et des partenaires privés, puisque Québec n'aura versé que 2,6 millions des 17,6 mil-

lions nécessaires à l'érection de ce pavillon. À elle seule, la Fondation du Centre de cancérologie Charles-Bruneau a donné huit millions et Opération enfants soleil, cinq. Les deux millions restants ont été offerts à titre personnel par la famille Chagnon dont la fondation soutient d'ordinaire des activités de prévention. Une fois n'est pas coutume, Lucie et André Chagnon ont pris le relais de Vidéotron, qui après s'être engagé dans la phase I, a finalement décidé de se retirer pour la phase II.

Aux yeux du ministre de la Santé, Philippe Couillard, cet apport du privé dans le réseau public est «un signe de la vitalité» de la société québécoise. «La plupart sinon la totalité des grands projets sont réalisés avec l'aide de partenaires et de fondations. C'est excellent, ça

montre que notre communauté québécoise se mobilise pour son système de santé et ça montre que la philanthropie au Québec devient de plus en plus importante.»

Techniquement, le déménagement officiel de tous les secteurs se fera ce jeudi. Ce faisant, le Dr Duval espère que les nouveaux locaux sauront ragaiarder un personnel médical déjà passablement épuisé en raison des nombreuses heures supplémentaires accumulées. «L'espace de travail est beaucoup plus stimulant. C'est aéré, lumineux. On espère que cela va nous permettre d'améliorer la rétention du personnel infirmier. Ce serait bon pour les enfants, car quand les infirmières vont bien, les enfants vont bien.»

Le Devoir

Les ambulanciers urbains sont à bout de souffle

LOUISE-MAUDE
RIOUX SOUCY

Le rapport Gauthier sur le déploiement des services ambulanciers au Québec ne devrait pas être considéré comme une fin en soi. C'est du moins l'opinion de la Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec (CTAQ) qui a invité hier le ministre de la Santé à poursuivre l'exercice qui a si bien réussi aux régions. Cette fois, toutefois, il est temps de s'attarder à la pratique urbaine, qui accuse des signes inquiétants d'essoufflement.

Certes, le comité Gauthier a fait des merveilles pour la pratique en région, mais la pratique urbaine est restée bien loin de son écran-radar, croit la CTAQ, qui réclame une réflexion en profondeur pour ses membres travaillant en régions urbaines. «Sans aller jusqu'à réclamer un comité Gauthier prise 2, on veut au moins que le ministère prenne le temps de s'asseoir avec nous afin d'identifier les problèmes et de discuter des pistes de solutions envisageables», a expliqué Sylvain Francœur, agent des affaires publiques de la CTAQ.

Certes, l'ouverture manifestée récemment par le ministre de la Santé Philippe Couillard dans ce dossier est de bon augure. Mais la CTAQ aimerait un engagement plus ferme, avec des cibles et des échéanciers précis. Le temps continue en effet à jouer contre les ambulanciers. À Québec par exemple, l'ajout d'un nouveau véhicule, promis pas plus tard que la semaine dernière, ne suffira pas à ménager une sortie de crise adéquate, croit la CTAQ.

Au creux de la nuit, il n'y aura encore que huit véhicules pour couvrir un territoire qui va de Saint-Augustin à Château-Richer, soit 700 000 personnes. En clair, le temps de réponse ne pourra être optimal tant et aussi longtemps que les ressources ne seront pas toutes au rendez-vous, argue le directeur général de la CTAQ, Serge H. Malaisson. «En tenant compte des statistiques réalistes, nous continuons de croire qu'un minimum de deux autres véhicules avec les équipes rattachées est nécessaire pour offrir un service adéquat à la population.»

Il est également grand temps que Québec bouge dans le dossier des paramédics de soins avancés, a tenu à rappeler M. Malaisson à l'issue de sa conférence de presse, tenue hier matin, à Québec. Pour l'instant, le Québec est la seule province au Canada à ne pas avoir ajouté cette flèche à son arc. À tort, croit la CTAQ, qui presse le ministère d'accélérer la cadence après avoir annoncé une grande réflexion sur le sujet en avril... 2005!

À l'époque, Québec avait annoncé son intention d'ouvrir timidement la porte aux paramédics après plusieurs refus et tiraillements avec la communauté ambulancière. Un pas en avant qu'attend toujours la CTAQ. Pour M. Malaisson, ce ne serait pourtant que justice pour le patient qui mérite ce qu'il y a de mieux. «En plus d'améliorer les chances de survie, c'est un choix de société rentable, car il diminue le temps d'hospitalisation, se traduisant finalement par une économie globale pour le budget relié à la santé.»

Le Devoir

EN BREF

Guité en appel

Lucie Joncas, l'avocate de l'ancien haut fonctionnaire fédéral Charles «Chuck» Guité, en a appelé devant la Cour d'appel du Québec, hier, de la sentence de 42 mois d'emprisonnement imposée à son client pour son rôle dans le scandale des commandites. M^{re} Joncas appuie sa défense sur plusieurs erreurs qui auraient été commises par le juge Fraser Martin, de la Cour supérieure du Québec. Elle a par exemple signalé que le juge Martin avait refusé

de répéter ses instructions au jury après cinq jours de délibérations. L'avocate de Guité prétend également que la Couronne n'a pas divulgué toute ses preuves à la défense, malgré plusieurs demandes pour obtenir les dépositions des témoins. Guité, reconnu coupable sous cinq chefs d'accusation de fraude l'année dernière, s'était défendu lui-même au cours de ce procès. La Cour d'appel rendra une décision à une date ultérieure. — La Presse canadienne

La dictée

Laval — La ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, confirme qu'elle est en train de revoir les méthodes d'enseignement du français et qu'elle entend notamment revaloriser l'utilisation de la dictée comme outil d'apprentissage. Mme Courchesne se montre toutefois extrêmement prudente, se contentant d'indiquer qu'elle constate, pour l'instant, une utilisation inégale de cet outil. Cependant, la ministre a clairement indiqué qu'il devrait y avoir une utilisation minimale de la dictée dans le cadre de l'apprentissage de la langue, même si elle n'est pas obligatoire dans le régime pédagogique actuel. — La Presse canadienne

PHASE 2 EN VENTE
PHASE 1 80% VENDU

SAISISSEZ LES JUMELLES

LE VISTAL 2 LA PHASE ULTIME
À LA FINÉ POINTE DE L'ÎLE-DES-SŒURS

ÉCO-COMMUNAUTÉ™ 35% D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE
DE 675 À 2400 PI* À PARTIR DE 233000 \$

VISITES LUN/M/GOV, 11H-19H 5/0, 11H-17H | (514) 762-3450 | VISTALCONDOS.COM

SP La vie avec la sclérose en plaques

La seule chose prévisible avec la sclérose en plaques, c'est qu'elle rend la vie imprévisible.

SP Société canadienne de la sclérose en plaques
1 800 298-7582 www.scleroseenplaques.ca

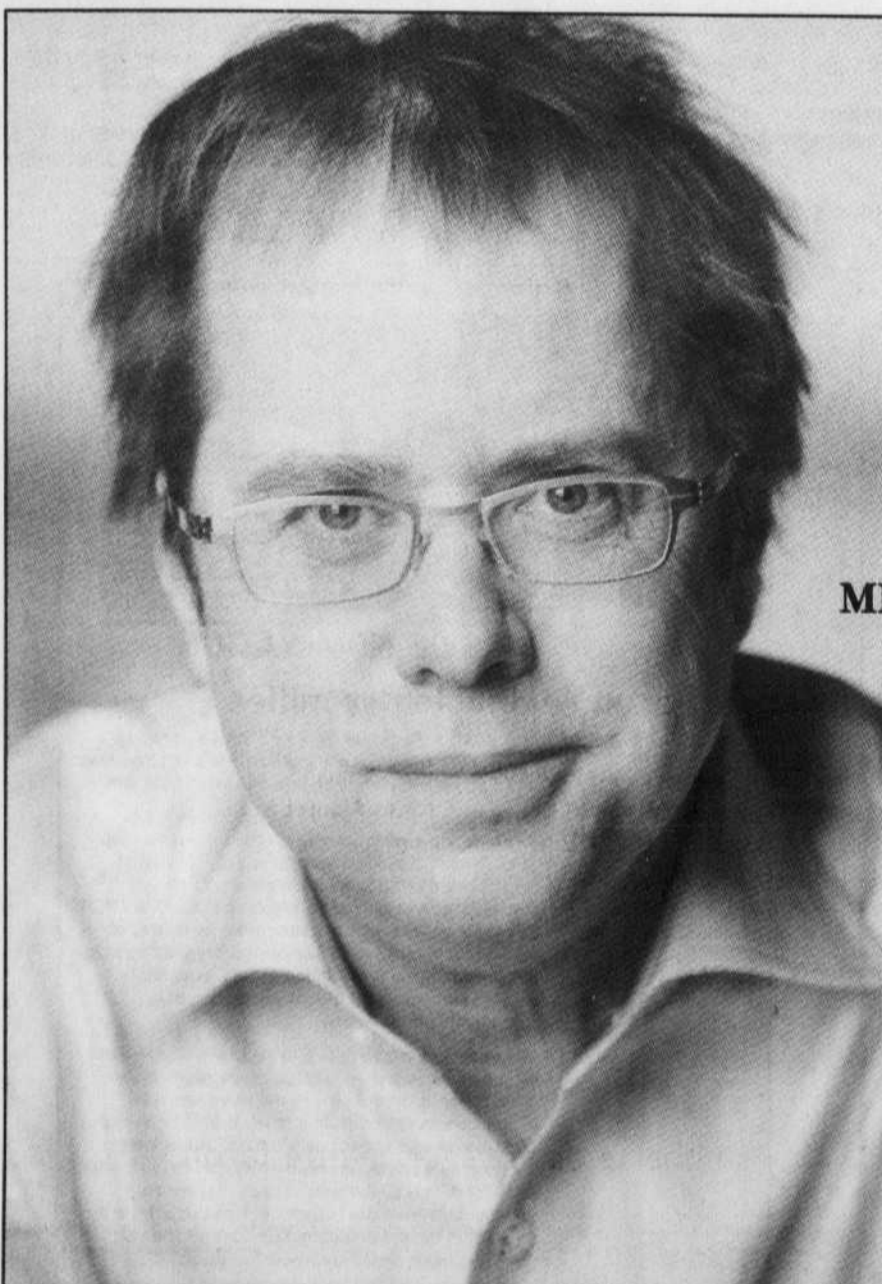
JON R. STONE
Ouvrage traduit par Pierre LagacéDICTIONNAIRE ROSE
DES LOCUTIONS
LATINES

Si vous avez perdu votre latin, voici l'ouvrage pour le retrouver.

224 pages - 30 \$
ISBN 978-2-7601-6955-5

GUERIN, éditeur ltée
514-842-3481

En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.



Ce n'est que du hasard.

Il n'y a pas de secret. Pas de truc, pas de calcul. Ce n'est qu'une question de hasard. Si on joue en étant convaincu de connaître le moment où la chance va tourner, où l'appareil va payer...

IL YA DE L'AIDE QUI EXISTE.

MISE SUR TOI.

Jeu: Aide et référence 1 866 SOS-JEUX

FONDATION
MISE SUR TOI

une initiative de Loto-Québec

misesurtoi.ca

LES ACTUALITÉS

Loco Locass,
Patriotes de l'année

ALEXANDRE SHIELDS

Artisans passionnés qui prennent plaisir à propager une langue festive et politisée enrobée d'un riche bagage musical, les membres de Loco Locass, Biz, Batlam et Chafik, ont été désignés Patriotes de l'année 2007 hier par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

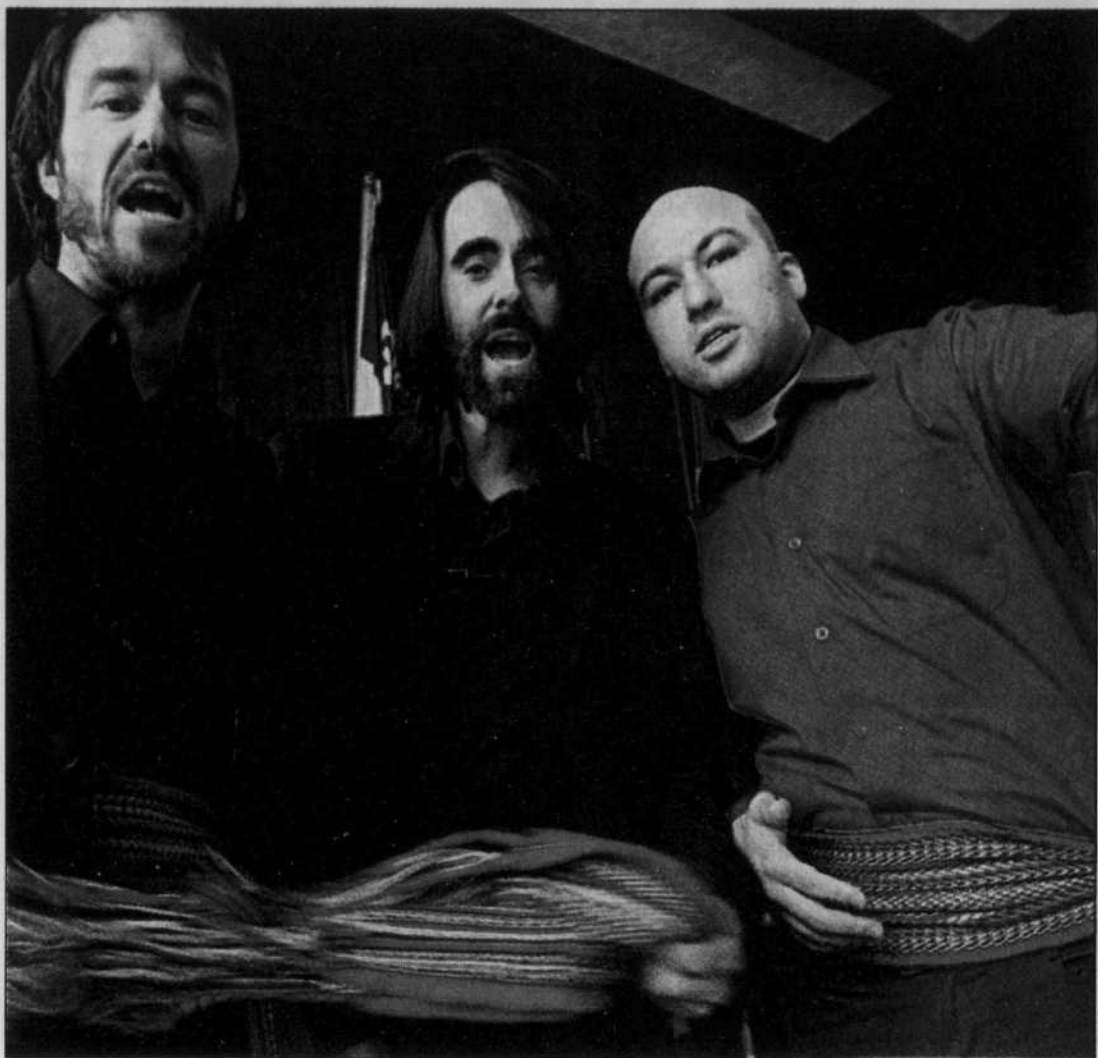
«Par leur engagement constant, leurs mots tranchants livrés sur une musique qui rejoint la jeunesse (et pas seulement elle!), les Loco Locass réussissent à secouer la torpeur et le cynisme ambiant et à réconcilier la politique et la fête», a résumé le président général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Jean Dorion, pour expliquer le choix des artistes souverainistes.

Les principaux intéressés ont justement profité de l'occasion pour renouveler leur volonté de voir le Québec devenir un jour un État libre. Chafik, fils d'une immigrante d'origine libanaise et d'un «bleuet immigré de Chicoutimi», a d'ailleurs dit rêver d'un Québec tourné vers le monde qui l'entoure, un Québec aucunement chauvin, ni même prétentieux, mais seulement sainement fier. Un Québec qui a besoin des nouveaux arrivants autant que l'inverse.

Pour les membres loquaces du trio, qui fait carrière depuis une décennie, ce pays ne saurait effectivement se construire sans l'apport de l'immigration. «Sont invités à se battre à nos côtés tous les immigrants qui auraient envie de participer à cette excitante aventure qui est la création d'un nouveau pays, a ainsi poursuivi Chafik. En participant à la libération d'un peuple, votre nouveau peuple, vous, les nouveaux arrivants, les Québécois bientôt sans le «néo» avant, vous qui avez peut-être fui la guerre et la pauvreté, en l'espace d'une campagne, vous passeriez du statut d'immigrants à celui de fondateurs, rien de moins.»

Favorables au projet de loi sur la citoyenneté des péquistes, ils y voient une idée cohérente avec le fait que la langue «majoritaire» au Québec soit le français. D'ailleurs, le groupe avait lui-même déposé un mémoire à la Commission des États généraux sur la langue française, appelant à sa défense.

Batlam a tenu à ajouter que les Québécois doivent cesser d'avoir «honte» de parler de leur territoire comme d'une «patrie». «La jeunesse a soif de ce discours, elle a besoin de comprendre et d'assumer que ce n'est pas ringard et réactionnaire», croit-il.



Les Patriotes de l'année 2007, Batlam, Biz et Chafik.






















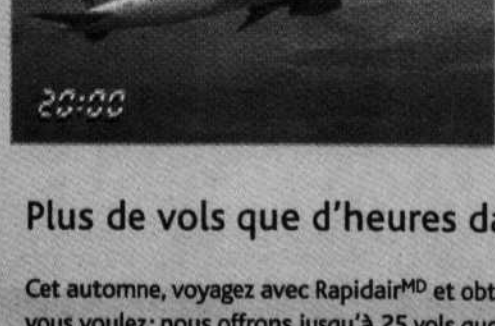
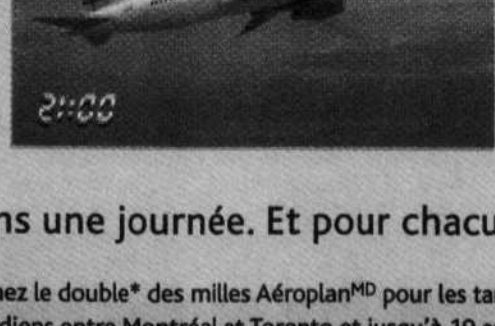
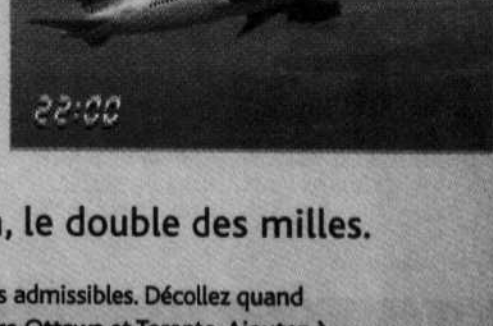

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

EN BREF

Le Bloc insiste

Ottawa — Insatisfait de s'être fait dire non par ses trois adversaires il y a un peu plus d'une semaine, le Bloc québécois est revenu à la charge, hier, pour tenter d'obtenir l'appui des Communes à une motion éliminant le pouvoir fédéral de dépenser dans des domaines de compétence provinciale. Profitant de sa journée d'opposition où il décide du sujet à débattre en Chambre, le Bloc a présenté une motion pressant le gouvernement de déposer un projet de loi qui prévoit un «droit de retrait sans condition et avec pleine compensation financière pour tout programme fédéral, existant ou non, cofinancé ou non, qui empiète dans les champs de compétence du Québec». Dans son récent discours du Trône, le gouvernement conservateur s'est engagé à déposer un projet de loi visant à limiter le pouvoir de dépenser du fédéral pour des nouveaux programmes à frais partagés dans les compétences exclusives des provinces. Pour le Bloc, cet engagement est insuffisant puisqu'il ne toucherait que bien peu de dépenses fédérales puisque les programmes à frais partagés sont maintenant presque inexistantes. C'est également ce qu'avancent des experts de la question.

— La Presse canadienne

 05:30	 06:00	 06:30	 07:00
 07:30	 08:00	 08:30	 09:00
 10:00	 11:00	 12:00	 13:00
 14:00	 15:00	 16:00	 16:30
 17:00	 17:30	 18:00	 18:30
 19:00	 20:00	 21:00	 22:00
 23:00			

Plus de vols que d'heures dans une journée. Et pour chacun, le double des milles.

Cet automne, voyagez avec Rapidair^{MD} et obtenez le double* des milles Aéroplan^{MD} pour les tarifs admissibles. Décollez quand vous voulez: nous offrons jusqu'à 25 vols quotidiens entre Montréal et Toronto et jusqu'à 19 entre Ottawa et Toronto. Ajoutez à cela la classe Affaires primée, ainsi que l'accès aux salons Feuille d'érable^{MC}, et vous n'aurez plus aucune raison de voyager avec un autre transporteur. L'offre du double des milles Aéroplan prend fin le 15 décembre 2007.



STAR ALLIANCE

aircanada.com
La liberté de voyager à votre façon

*Vous devez vous inscrire en ligne ou en appelant au 1 800 342-8026 ainsi que voyager d'ici le 15 décembre 2007 pour être admissible à cette promotion. Tous les vols admissibles effectués durant la période de promotion vous donneront droit au double des milles Aéroplan, y compris les vols effectués avant l'inscription. Une seule inscription suffit pour être admissible. Cette promotion est valable pour les voyages effectués entre le 17 septembre et le 15 décembre 2007 et ce, sur certains vols assurés par Air Canada et Air Canada Jazz^{MC} entre Montréal et Toronto ou Hamilton et entre Ottawa et Toronto ou Hamilton. Certaines conditions s'appliquent. Pour plus de détails, visitez aircanada.com. L'horaire des vols peut varier sans préavis. ^{MD}Rapidair est une marque déposée d'Air Canada. ^{MD}Aéroplan est une marque déposée d'Aéroplan, société en commandite. ^{MC}Feuille d'érable et Air Canada Jazz sont des marques de commerce d'Air Canada.

LES ACTUALITÉS

Le procès canadien de Rizzuto compromis par une enquête italienne

BRIAN MYLES

Une vaste opération policière menée contre le crime organisé en Italie, la semaine dernière, compromet sérieusement la tenue imminente du procès du présumé parrain de la mafia à Montréal, Nicolò Rizzuto, et de cinq autres présumés complices.

Rizzuto et cinq coaccusés

(Francesco Arcadi, Lorenzo Giordano, Paolo Renda, Francesco Del Baso et Rocco Sollecito) sont détenus depuis près d'un an dans l'attente de leur procès pour trafic de drogue, gangstérisme et blanchiment d'argent. Ils font partie de la liste des 73 présumés membres de la mafia montréalaise appréhendés le 22 novembre 2006, dans le cadre de l'opération

Colisée, au cours de laquelle la GRC a saisi 6 millions de dollars, 800 kilos de cocaïne et 40 kilos de marijuana.

Les avocats des six principaux accusés ne s'entendent pas du tout sur la marche à suivre devant la justice. L'avocat de Del Baso, Jacques Laroche, tient mordicus à procéder à l'enquête préliminaire à partir du 12 novembre. Toute-

fois, l'enquête pour remise en liberté de Nick Rizzuto n'est toujours pas terminée, et cette procédure a préséance sur l'enquête préliminaire aux yeux du juge André Perreault.

Ce conflit d'horaires et de priorités a généré des échanges hostiles entre les avocats de la défense hier. Les médias ne peuvent cependant pas rapporter le contenu

de ces audiences visées par une ordonnance de non-publication. Sans entrer dans les détails, il a été largement question de la rafle policière menée en Italie et de la possibilité que certains des accusés soient visés par une procédure d'extradition.

Dix-neuf personnes en relation avec un réseau international lié au clan Rizzuto sont dans la

mire des autorités italiennes. Nick Rizzuto et son fils, Vic (écroué présentement aux États-Unis), de même que Renda, Sollecito et Arcadi sont soupçonnés d'avoir participé à des activités de blanchiment d'argent d'une valeur de 212 millions sur le Vieux Continent.

Le Devoir

Recours collectif autorisé contre des banques

FABIEN DEGLISE

Les grandes banques canadiennes pourraient être forcées de passer au guichet. Pour une deuxième fois depuis un an, la Cour supérieure du Québec vient en effet de confirmer l'autorisation de trois poursuites en recours collectifs contre une douzaine d'institutions bancaires ainsi que contre la Fédération des caisses Desjardins. Au cœur du litige? Des pratiques de crédit

douteuses. Les millions de détenteurs d'une carte de crédit sont visés par ces procédures.

Orchestrées par Option consommateurs, les poursuites dénoncent, entre autres choses, les frais de crédit imposés aux détenteurs de carte, et ce, sans leur accorder un délai de grâce de 21 jours avant le paiement de leur facture mensuelle. La facturation de frais pour dépassement de limites de crédit, l'augmentation de cette même limite sans l'accord

du consommateur ainsi que les frais pour avance de fonds sont également dans la ligne de mire. Toutes ces pratiques contreviennent à la *Loi sur la protection du consommateur* (LPC).

Pour l'ensemble de ces raisons, Option consommateurs demande donc aux tribunaux que les banques et caisses remboursent l'ensemble de ces frais que le groupe consommériste considère comme étant «illégaux et abusifs». Des dommages punitifs de 200 \$

par clients sont également exigés.

La Banque de Montréal, la Banque Royale, la Banque TD, la CIBC, la Banque de la Nouvelle-Écosse, la Banque Nationale, la Banque Laurentienne, la Banque Amex, la Citibank, MNBA Canada, la Banque Le Choix du Président, la Banque Canadienne Tire ainsi que Desjardins vont devoir justifier ces mécanismes de crédit qui prévalent depuis les années 2000 et 2001 «et qui ont toujours cours», a indiqué hier Stéphanie

Poulin, avocate chez Option consommateurs.

Ces trois autorisations de recours collectifs font suite à des autorisations partielles accordées en novembre dernier par un juge de la Cour supérieure. Trois institutions, la Diners Club International, Capital One ainsi que HSBC Canada sont par ailleurs exclues désormais de cette poursuite. Techniquement, les recours collectifs doivent en effet se faire par un consommateur, client de l'entrepré-

se poursuivie, au nom de tous les consommateurs. Or, le groupe de défense du droit des consommateurs n'a pas réussi à trouver de clients de ces trois banques afin d'alimenter les poursuites.

L'ensemble des parties doivent se retrouver dans les couloirs du palais de justice de Montréal, le 7 décembre prochain, pour la suite de ces opérations juridico-bancaires.

Le Devoir

Kyoto: la France taxera les récalcitrants

LOUIS-GILLES FRANCEUR

Le président français, Nicolas Sarkozy, s'est engagé dimanche à mettre en place à ses frontières une taxe sur le carbone qui frappera les produits en provenance de pays, comme le Canada et les États-Unis, qui boudent les règles du protocole de Kyoto pour mieux pratiquer le «dumping énergétique».

Le président français a pris cet engagement à l'issue du «Grenelle de l'environnement», un sommet qui réunit depuis une semaine tous les acteurs écologiques, économiques et institutionnels de France autour d'un programme environnemental «structurant», censé faire passer ce pays au vert dans quelques années.

Se disant d'accord avec la vingtaine de recommandations majeures, le président français s'est engagé à présenter les principales mesures fiscales adoptées par consensus «dès janvier-février».

Le Grenelle de l'environnement a engagé la France en faveur d'une généralisation des taxes au carbone dans tous les domaines, visant en particulier les secteurs les plus énergivores, comme le ciment. D'ailleurs le sommet a adopté, en contrepartie, une politique pour intensifier radicalement le recours au bois, un puits de gaz à effet de serre, dans tous les types de construction. Mais, principalement, la France entend faire généraliser au niveau de l'Europe l'idée de taxer tous les biens provenant des pays non-Kyoto ou, comme le Canada, qui en transgressent les règles contractuelles. L'idée de base est de taxer chaque bien importé en fonction de la quantité de carbone émis par lui, de sa naissance jusqu'à son élimination.

Le Grenelle a par ailleurs convenu qu'un bilan carbone serait réalisé dans tous les bâtiments publics afin qu'ils correspondent d'ici cinq ans à une norme dite basse consommation, soit de 50 kW/m². Tous les appareils énergivores devront aussi afficher leur consommation d'énergie, ce qui sera étendu aux logements dont la performance énergétique devra être validée à chaque changement de bail.

Un système «bonus-malus» sur l'achat et l'immatriculation annuelle des voitures sera mis en place. Ce système réduit la taxe sur les véhicules les moins énergivores, mais se finance en ajoutant une surtaxe sur les grosses voitures et SUV qui consomment davantage, selon leurs émissions de CO₂. Le parc automobile français, qui émet présentement 176 grammes par kilomètre en moyenne, devra ramener ses émissions de CO₂ à 130 g en moyenne d'ici 2012 en adoptant notamment la nouvelle norme européenne de 120 g par km pour chaque nouveau véhicule. Une taxe au kilométrage parcouru frappera les poids lourds, et ceux en transit ne pourront plus traverser la France, sauf en train, s'ils veulent y faire un trajet de plus de 500 km. La France doublera ses réseaux de lignes à grande vitesse, augmentera la part du ferroviaire de 25 % d'ici 2012, construira un métro automatique autour de Paris, développera massivement ses autoroutes maritimes sur le versant atlantique et surtaxera les voyages en avion s'il existe une ligne ferroviaire pour le même trajet.

Le Devoir



Solde
d'automne

jusqu'à 30% de rabais

sur marchandises sélectionnées dans tout le magasin

OGILVY
depuis 1866

Sainte-Catherine O. et de la Montagne
514.842.7711
ogilvycanada.com

LE MONDE

L'Argentine change de style
mais pas de politiqueCristina Fernandez gardera son mari
dans son entourage comme collaborateur

Cristina Kirchner, 54 ans, a obtenu 44,8 % des voix, devant une autre femme, la députée libérale chrétienne Elisa Carrio (22,9 %), selon des résultats quasi-définitifs portant sur 96,36 % des suffrages. Davantage qu'une élection, le vote de dimanche a paru être une «réélection», après quatre ans d'une croissance économique frôlant les 9 % par an et une stabilité politique retrouvée après les soubresauts de la fin 2001.

OLIVIER BAUBE

Buenos Aires — L'Argentine a choisi la continuité, mais un autre style, en portant à la tête de l'Etat Cristina Fernandez de Kirchner, dont la carrière politique est inséparable de celle de son mari, le président sortant, Nestor Kirchner.

Dans l'entourage du couple présidentiel, on le confirme: «Nestor sera le collaborateur indispensable de Cristina», a assuré le député kirchneriste Dante Dovenà, ami de longue date des Kirchner.

Personne ne croit en Argentine à une retraite anticipée du président sortant, qui a d'ailleurs lui-même affirmé son souhait de rester en politique pour rénover le péronisme, l'incontournable mouvement de la politique argentine auquel les époux Kirchner se rattachent.

«Dans la distribution du pouvoir entre les Kirchner, Nestor s'occupera de contrôler le péronisme traditionnel et territorial» (maires des banlieues déshéritées de Buenos Aires, syndicalistes de la CGT), qui conserve une influence non négligeable, expliquait récemment le politologue et consultant Eduardo Fidanza.

Engagée depuis plus de 20 ans en politique aux côtés de son mari, «Cristina», comme l'appellent les Argentins, n'a jamais goûté les rôles d'épouse effacée ou de première dame.

Les Argentins ont d'ailleurs très tôt appris à connaître cette femme élégante au tempérament fougueux, autoritaire et brillante oratrice, comme plusieurs hommes politiques, dont l'ex-président Carlos Menem, l'ont appris à leurs dépens.

Elle avait été exclue du groupe parlementaire péroniste à la suite de ces attaques incessantes contre l'ex-chef de l'Etat, péroniste tout comme les Kirchner, mais situé nettement plus à droite.

Cristina sera «la» présidente et aura le dernier mot, assure M. Dovenà, qui écarte d'un revers de la main toute possibilité de conflit au

sein du couple présidentiel. «C'est une fantaisie des médias», assure-t-il, soulignant l'attachement et la complicité qui unissent Nestor et Cristina depuis près de 30 ans.

Elle a fait campagne sur le thème de la continuité, promettant de poursuivre la tâche engagée il y a quatre ans par son mari. Analystes et proches de la présidente élue assurent toutefois que le style changera. Appelant au rassemblement de tous «sans rancœur et sans haine», son premier discours prononcé dimanche soir tranche avec ceux de son mari, qui souvent préfère la confrontation au dialogue.

Elle va améliorer la «qualité institutionnelle», le fonctionnement de la démocratie, «parce que c'est une femme qui se prête davantage au dialogue», alors que son mari est quelqu'un «qui avance, avance, sans donner beaucoup d'explication», déclare M. Dovenà. «Elle fera preuve également d'une plus grande ouverture sur le monde extérieur», ajoute ce député, qui pourrait entrer dans le prochain gouvernement, selon la presse.

Analystes et économistes argentins estiment que la présidente élue pourrait rapidement donner des signes de cette plus grande ouverture, afin d'attirer de nouveaux investissements dont le pays a un besoin urgent. Un accord avec le Club de Paris, qui regroupe les créanciers publics de l'Argentine, pourrait être l'un d'entre eux, selon les commentateurs argentins.

Mais pas au point cependant d'une trahison de la politique jusque-là défendue par son mari, qui s'est interdit toute négociation tant que le Fonds monétaire international (FMI) s'arrogera un droit de regard sur un éventuel accord. Or, Cristina Kirchner n'a pas dit autre chose devant l'ex-candidate socialiste à la présidentielle française Ségolène Royal, qu'elle a reçue vendredi, et qui a rapporté ses propos samedi devant la presse.

Agence France-Presse



Le couple Kirchner a célébré sa victoire dimanche soir.

L'affaire Exxon Valdez devant
la Cour suprême américaine

Washington — La Cour suprême américaine a annoncé hier qu'elle examinerait la légalité des 2,5 milliards de dollars de dommages infligés au premier groupe pétrolier mondial, Exxon-Mobil, pour la marée noire de l'Exxon Valdez.

Cette décision ouvre un nouveau chapitre dans la saga écologique et judiciaire qui a commencé le 24 mars 1989 lorsque le pétrolier Exxon Valdez a heurté un récif, déversant 50 000 tonnes de pétrole dans la baie du Prince William en Alaska, ce qui avait provoqué la pire marée noire aux Etats-Unis.

Après la catastrophe, Exxon-Mobil a déboursé 2,1 milliards pour nettoyer les sites pollués, 300 millions pour indemniser les pêcheurs et professionnels de la mer touchés, et plus de 900 millions d'amendes pour mettre fin aux procédures criminelles engagées par le gouvernement américain et l'Etat de l'Alaska.

Mais à l'issue d'une procédure

civile, un jury a ordonné en plus à ExxonMobil de verser 5 milliards de dommages dit «punitifs» aux victimes, l'équivalent à l'époque d'une année de bénéfices du groupe pétrolier. Ramenée à 4 milliards en décembre 2002, la somme a été augmentée à 4,5 milliards en janvier 2004.

En décembre, une cour d'appel fédérale avait validé le principe des dommages punitifs. Mais, citant les efforts engagés par Exxon pour remédier à la catastrophe, la cour avait réduit la somme à 2,5 milliards, provoquant la colère des organisations de défense de l'environnement.

Exxon a cependant saisi la plus haute juridiction du pays en faisant valoir que le droit maritime ne permet pas l'attribution de ce type de dommages et que, même si c'était le cas, les éléments du dossier ne justifiaient pas des dommages de cette ampleur.

Agence France-Presse

TCHAD

18 personnes sont inculpées
dans l'affaire de l'Arche de Zoé

Abéché — Le procureur d'Abéché, dans l'est du Tchad, a annoncé hier avoir requis l'inculpation de 16 Européens et 2 Tchadiens pour enlèvement de mineurs, escroquerie ou complicité dans l'enquête sur la tentative de transport d'enfants vers la France.

«Pour les neuf Français [des membres de l'association française Arche de Zoé et trois journalistes], il s'agit d'enlèvement de mineurs tendant à compromettre leur état civil, et d'escroquerie», a dit le procureur Ahmad Daoud. Les sept Espagnols de l'équipage de l'avion qui devait transporter jeudi 103 enfants du Tchad vers la France, ainsi que deux Tchadiens, sont soupçonnés de complicité de ces mêmes actes, a-t-il poursuivi.

Selon le Parquet d'Abéché, les deux Tchadiens, dont l'implication dans cette affaire n'avait pas été révélée jusqu'ici, sont «une autorité administrative» et «un notable». Le procureur n'a toutefois pas précisé leur identité, et on ne savait pas hier soir si ces deux personnes étaient en garde à vue.

Les neuf Français et sept Espagnols ont été arrêtés jeudi à Abéché alors que l'Arche de Zoé s'appretait à faire embarquer dans un avion à destination de la France 103 enfants de la région située de part et d'autre de la frontière tchado-soudanaise.

Selon une source judiciaire tchadienne, le Conseil supérieur de la magistrature a décidé hier matin de les transférer à N'Djamena pour la suite de la procédure.

Un pilote belge qui a acheminé une partie des enfants depuis la frontière tchado-soudanaise vers Abéché est pour sa part en garde à vue depuis dimanche à N'Djamena, mais aucune décision n'a encore été annoncée à son sujet.

L'Arche de Zoé affirme avoir voulu «sauver de la mort» des «orphelins» du Darfour, région de l'ouest du Soudan en proie à une guerre civile. Les autorités tchadiennes ont toutefois dénoncé dès jeudi un «enlèvement» d'enfants en



Des enfants jouaient samedi dans les locaux de l'orphelinat d'Abéché.

AGENCE FRANCE-PRESSE

vue d'un «trafic». La France s'est également vivement désolidarisée de cette opération, assurant que ses responsables «répondront de leurs actes au Tchad».

Selon le spécialiste des relations franco-africaines Antoine Glaser, cette situation place Idriss Deby «dans des conditions pour obtenir un soutien encore plus inconditionnel de la France à son propre régime».

Le chef de l'Etat tchadien a toutefois garanti à Nicolas Sarkozy que l'EUFOR, la force que l'Union européenne (UE) doit déployer

dans les prochaines semaines dans l'est du Tchad, n'était pas remise en cause.

A l'orphelinat d'Abéché, les humanitaires continuaient hier d'enquêter auprès des enfants. «On pense de plus en plus que ce ne sont pas des orphelins», a expliqué une porte-parole du Haut Commissariat de l'ONU pour les réfugiés, Annette Rehr, mais «on doit le vérifier tout de même dans les villages».

«C'est une bande d'illuminés qui ont monté cette opération parce qu'ils y croyaient je suppose», a pour sa part

affirmé hier Rama Yade au sujet des responsables de l'association et l'Unicef a appelé à ne pas jeter «l'opprobre sur l'ensemble des ONG».

La justice française soupçonne l'Arche de Zoé d'avoir tenté de servir d'intermédiaire illégal dans le domaine de l'adoption et a ouvert la semaine dernière une information judiciaire. Quatre perquisitions ont visé vendredi l'association et le Collectif des familles pour les orphelins du Darfour (COFOD).

Agence France-Presse

Sanctions contre Gaza: l'électricité
ne peut pas être coupée

Jérusalem — Israël ne peut pas procéder à des coupures d'électricité dans le cadre de ses mesures de représailles économiques contre la bande de Gaza, a estimé hier le conseiller juridique du gouvernement israélien Menahem Mazouz.

«Le gouvernement est en droit d'appliquer diverses mesures économiques contre la bande de Gaza, en vertu de sa décision de considérer ce territoire comme une «entité hostile», mais les responsables de la sécurité devraient procéder à des examens supplémentaires tenant compte des obligations humanitaires avant d'ordonner des coupures d'électricité», indique-t-il dans un communiqué.

Interrogé, M. Moshé Cohen, porte-parole de M. Mazouz, a précisé qu'il fallait notamment «mesurer la portée des risques que de telles coupures d'électricité pourraient faire courir aux populations civiles».

M. Mazouz a publié cet avis à l'issue de consultations intensives avec les responsables du ministère de la Justice, de la Cour suprême, du procureur général de l'armée auxquelles ont aussi participé les représentants du bureau du premier ministre, des Affaires étrangères et de la Défense.

La Cour suprême d'Israël, saisie par dix groupes de défense des droits de la personne, a de son côté enjoint au gouvernement israélien de justifier d'ici à vendredi les sanctions économiques imposées à la bande de Gaza en représailles aux tirs de roquettes palestiniennes. Elle a en revanche rejeté la demande d'organisations israéliennes et palestiniennes d'ordonner entre-temps un gel de ces mesures, notamment la réduction des approvisionnements en carburant appliquée depuis dimanche.

Dans leur recours déposé dimanche soir devant la Cour suprême les dix ONG estiment que ces sanctions «constituent une punition collective en violation du droit international», a indiqué un porte-parole de l'une d'elles, l'israélienne B'Tselem.

Israël a par ailleurs rejeté les accusations selon lesquelles ses mesures de représailles économiques contre la bande de Gaza constituent «une punition collective», a affirmé hier un haut responsable israélien. «Nous rejetons le terme, car Israël continue d'assurer un soutien humanitaire au peuple palestinien — notamment des vivres, des médicaments et de l'énergie — que



AMIR COHEN REUTERS

Un soldat israélien a cadencé la clôture près d'Erez après un raid de Tsahal hier.

nous ne considérons pas comme notre ennemi», a affirmé le porte-parole du ministère israélien des Affaires étrangères Marc Regev.

«Notre réponse [aux tirs de roquettes] est proportionnée et vise à protéger nos civils. Nous faisons de notre mieux pour trouver des moyens de protéger notre population contre des attaques quotidiennes et meurtrières à la roquette», a-t-il ajouté.

«Ces bombardements qui visent à tuer des civils innocents constituent des crimes de guerre, et Israël a le devoir selon le droit international de protéger sa population», a-t-il encore dit, en reprochant au mouvement islamiste Hamas de «tenir en otages les civils du sud d'Israël et ceux de la bande de Gaza» qu'il contrôle depuis juin.

Agence France-Presse

PAKISTAN

Bhutto promet
la démocratie

Sukkur — L'ex-première ministre du Pakistan Benazir Bhutto a bouclé hier sa tournée dans sa région natale du sud du pays, demandant à ses partisans de braver les risques d'attentats et leur promettant la démocratie, dix jours après une attaque meurtrière à Karachi.

Mme Bhutto, revenue triomphalement au Pakistan le 18 octobre et visée le même jour par un attentat suicide qui a fait au moins 139 morts à Karachi, s'était rendue samedi dans son district familial de Larkana dans la province méridionale du Sind.

Dans le village de Gahri Khuda Baksh, elle s'était recueillie dans le mausolée où est inhumé son père, l'ancien premier ministre Zulfikar Ali Bhutto, et sur les tombes de ses deux frères. Elle a aussi rendu visite à une famille de Larkana, dont le fils a été tué dans l'attentat de Karachi.

«La démocratie sera bientôt rétablie. Le moment approche où les gens retrouveront leurs droits», a une nouvelle fois promis l'ancienne chef du gouvernement pakistanaise (1988-1990 et 1993-1996) depuis le toit d'une jeep équipée de boucliers blindés à l'aéroport de Sukkur, avant de prendre l'avion pour Karachi.

Mme Bhutto, 54 ans, s'est engagée à rester au Pakistan, un pays qu'elle avait fui en 1999 pour échapper à des poursuites pour évasion fiscale. Malgré l'attentat, elle a promis de conduire son parti aux élections législatives de la mi-janvier 2008 sur fond de négociations pour partager le pouvoir avec le général-président Pervez Musharraf, lequel l'a amnistie début octobre pour des faits présumés de corruption. — AFP

Martial BOUCHER
ROND-POINT
ÉTHIQUE ET CULTURE RELIGIEUSE
2^e année du 1^{er} cycle du secondaire
Fascicule B • 256 pages
16,25 \$ • ISBN 978-2-7608-1080-8
LIDEC inc.
514-843-5991
En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

Technologie du vêtement
Hannelore Eberle, Hermann Hermeling, Marianne Hornberger, Dieter Menzer et Werner Ring
Ouvrage traduit par: Marie-Lucie ROY
TECHNOLOGIE DU VÊTEMENT
De la fibre textile jusqu'au vêtement
264 pages - 65,10 \$
ISBN 978-2-7601-5401-8
GUÉRIN, éditeur ltée
514-842-3481
En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

ÉDITORIAL

TPS ou impôts?

Si la tendance se maintient, le gouvernement Harper bouclera l'année budgétaire qui se termine le 31 mars prochain avec un excédent de 15 à 20 milliards de dollars. L'an dernier, la totalité des 13,8 milliards de surplus comptabilisés en fin d'année est allée au remboursement de la dette. Impossible, cette fois, de rejouer le même scénario: il faut rendre au moins une partie de l'argent perçu en trop avant la fin de l'exercice.

Le gouvernement Harper présentera aujourd'hui sa mise à jour économique et financière de mi-année. Au rythme où vont les choses, il devra avouer, une fois de plus, s'être lourdement trompé lors de la préparation du dernier budget. Mais l'erreur est si gênante cette fois qu'il devient difficile, voire impossible, à un gouvernement qui se dit conservateur de maintenir le statu quo jusqu'au prochain budget, ou encore de dépenser cet argent avant la fin de l'exercice.

Il y a quelques semaines, en annonçant que l'année dernière s'était terminée sur un excédent de près de 14 milliards, le premier ministre Harper avait rappelé que, grâce à une loi adoptée récemment, son gouvernement réduirait les impôts de 750 millions l'an prochain, soit l'équivalent des intérêts économisés grâce au remboursement imprévu d'une partie de la dette.

Aucun détail n'ayant été fourni, on a compris qu'il faudrait attendre la présentation du prochain budget pour en savoir davantage. Mais trois quarts de milliard, c'est si peu dans une mer d'impôts de 236 milliards (sans compter les surplus!) que l'on a aussi vite conclu à la tactique de propagande partisane étant donné le risque d'élections qui planait sur la colline parlementaire au même moment.

Maintenant que le chef de l'opposition, Stéphane Dion, a levé cette menace pour les prochaines semaines, M. Harper pourrait décider de remettre une fois encore les baisses d'impôt attendues, afin de maximiser l'impact à la veille d'une probable élection printanière. Le problème, c'est

que ce budget pourrait ne pas être adopté avant les élections, privant les Canadiens d'un retour de balancier qui leur est dû.

De toutes les mesures susceptibles de faire l'objet d'une annonce précipitée de la part du ministre des Finances aujourd'hui, la baisse de la TPS fait partie des plus probables. Non seulement parce qu'elle était incluse dans le récent discours du Trône, mais parce qu'elle est celle qui risquerait le plus de servir de prétexte aux partis d'opposition pour renverser le gouvernement si celui-ci la plaçait au centre de son prochain budget.

En d'autres mots, si les conservateurs tiennent autant qu'ils le disent à cette baisse de la TPS, ils pourraient l'annoncer dès aujourd'hui pour une entrée en vigueur en janvier, voire à Noël, se réservant les autres annonces moins contestées pour le budget pré-électoral de février.

Personne ne se plaindra d'une nouvelle baisse de la TPS. Mais compte tenu de son coût élevé, soit 5 milliards par année, elle constitue la moins bonne des mesures fiscales dans la conjoncture actuelle. L'économie intérieure canadienne va bien, l'emploi est élevé, l'inflation est maîtrisée et, grâce à la force du dollar, la consommation n'a nullement besoin d'une baisse de la TPS pour se maintenir à bon niveau.

En revanche, la même force de notre dollar nuit terriblement à notre compétitivité. Une façon d'améliorer cette situation consiste à réduire le poids de la fiscalité du travail et du capital. Nos manufacturiers auraient besoin d'une politique de soutien à l'investissement, tout comme les salariés auraient besoin d'un coup de pouce pour boucler les fins de mois. Malheureusement, il serait surprenant que le ministre Flaherty accorde la priorité à ces deux groupes lors de la lecture de sa mise à jour économique, cet après-midi.

j-rsansfacon@ledevoir.com

Histoire de famille

Décidément, les Argentins ont une affection certaine pour les dynasties politiques à condition qu'elles défendent le flambeau du péronisme et plus précisément du populisme rampant qui le singularise. Le couple Kirchner symbolise à merveille cette nostalgie pour l'ère, pourtant sombre, de Juan Peron et de sa femme Eva. À l'instar des seconds, les premiers vont s'échanger le pouvoir mais d'une manière différente: contrairement à Eva, Cristina Kirchner va occuper le siège de présidente à la suite de sa victoire lors de l'élection de dimanche.

Cristina va donc succéder à Nestor, son mari, qui fort probablement va lui succéder ou plutôt va tenter d'emporter la mise lors du prochain scrutin en 2011. En effet, tout un chacun s'accorde pour affirmer que le sortant a l'ambition de conserver toutes les rênes du pouvoir dans le giron familial. S'il ne s'est pas présenté cette année c'est tout simplement à cause de la Constitution, celle-ci interdisant l'addition de trois mandats consécutifs, Nestor fait le pari de prendre la suite de sa femme qui à nouveau prendra la suite de son époux etc. Bref, l'exemple donné par Poutine fait école.

En effet, on s'attend à ce qu'à l'instar de ce qui a été annoncé par le maître du Kremlin, à savoir la désignation d'un candidat qui aura, s'il remporte la présidentielle de 2008, Poutine comme premier ministre, le couple Kirchner gouverne de concert. Seule différence? Le titre de la fonction. En tout cas, ici et là on fait le pari que Kirchner sera nommé chef de cabinet ou à tout autre poste doté d'une marge de manœuvre suffisante pour qu'il puisse imprimer sur le cours de la vie politique la direction qu'il entend imposer.

Rien n'illustre mieux l'appétit dévorant des Kirchner que le soin qu'ils ont apporté à cadenasser le débat politique lors de la campagne qui vient de s'achever. Par exemple, Madame a passé la majeure partie de son temps en poursuivant une tournée à l'étranger sans que cela fasse sourcilier, Monsieur s'étant employé à étouffer les chaînes de télévision par chantage publicitaire interposé. Lors de la dernière semaine, Madame a daigné répondre aux questions des journalistes en répétant que le bilan de Monsieur ne comportait aucune tache. Absolument aucune!

Pourtant son bilan n'est pas aussi brillant qu'il voudrait bien le faire croire. On pense d'abord et surtout au dossier économique. Par exemple, le taux d'inflation officiel est maintenu en dessous des 10 % alors que tous les observateurs s'accordent pour souligner qu'il approche les 20 %. En fait, Nestor Kirchner a accompli en la matière ce que l'ex-premier ministre Tony Blair avait accompli sur le front du chômage. De quoi s'agit-il? Kirchner a modifié la méthode utilisée pour calculer l'inflation de façon à ce que le résultat ne soit pas le reflet de la réalité.

Cela étant, on retiendra que l'éclatement de l'opposition a facilité, pour ainsi dire, l'atteinte de l'objectif que s'étaient fixé les Kirchner. Espérons que cette opposition se ressaisira afin d'éviter les dérives qui découlent inmanquablement de la personnalisation ou-



Jean-Robert Sansfaçon

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

LE DALAI-LAMA RECEVANT SON TITRE DE CITOYEN HONORAIRE DU CANADA...



LETTRES

Un film-choc

À l'ouverture du Festival du film de Rouyn, j'ai vu le film de Desjardins-Monderie sur l'histoire occultée des Algonquins du Québec passée et actuelle.

J'invite tous les Québécois qui ont à cœur la justice sociale à le voir sans faute. Les cinéastes ont fait un travail de recherche remarquable, comme le signalait Odile Tremblay dans son article. Au moment où les Québécois semblent se questionner sur leurs relations avec les autres issus de cultures différentes, il est primordial de revoir notre passé raciste et discriminatoire envers les autochtones de notre pays Québec. On fait souvent appel à la démagogie sur nos ondes quand il est question de supposés privilèges comme celui des taxes à la consommation non appliquées aux autochtones vivant dans les réserves qui en passant sont nos Soweto à nous comme en Afrique du Sud. Vous verrez la réponse négative de ce couple de Blancs qui répond à la question fort pertinente posée par Desjardins. Sur le plan de la discrimination «mur-à-mur» il faut reconnaître que nous sommes aussi des Afrikaners!

Film-choc qui fera époque dans notre cinématographie nationale. *L'Erreur Boréale* en exponentielle!

Roger Lapointe
Rouyn, le 29 octobre 2007

Ces Québécois racistes...

Dans le dictionnaire Larousse, le mot xénophobe se définit ainsi: «Qui est hostile aux étrangers.» Donc, comme l'affirme le B'nai Brith, on pourrait avec le même discours pro-

clamer que la société hassidique d'Outremont est raciste ou bien que l'Etat d'Israël fait de l'épuration ethnique. Que le Parti québécois veuille intégrer les étrangers à sa communauté prétendument pure laine devrait au contraire montrer l'amplitude de son ouverture et c'est tout à son honneur. Au Canada anglais, on nous donnera malheureusement toujours tort. C'est à nous de nous accommoder à leur Charte, nonobstant ce qu'on en pense. Mais le Québec reste et demeure notre «Terre Promise», il est le seul endroit au monde où nous pouvons vivre sans renoncer à nous-mêmes. Pour survivre, nous savons que nous avons besoin des autres. Pour le moment, nous avons choisi le métissage. Mais pour qu'ils deviennent nous encore faut-il qu'ils parlent notre langue et adoptent notre culture!

Gérard Vincent
Chertsey, le 27 octobre 2007

Rassurant... pour le moment

J'ai appris dans les pages du *Devoir* du 25 octobre qu'un groupe de confrères architectes et spécialistes de l'urbanisme propose de repenser complètement le secteur où se croisent les avenues des Pins et du Parc. Ils se sont donné le nom Le Groupe 6+, peut-être une référence oblique aux compositeurs de l'avant-garde du XXe siècle, Les Six, dont ils voudraient imiter la créativité. Avec leur credo «Voir trop petit, c'est faire un affront au génie du lieu», ils font plutôt écho à l'aphorisme de l'architecte américain Daniel Burnham, «Make no little plans they have no magic to stir man's blood», qui a inspiré les pires ex-

cès de la rénovation urbaine jusqu'à nos jours. De tels excès, le secteur Milton Park les a bien connus pendant les années 60 et 70, quand des îlots complets ont été rasés par la société immobilière Concordia Estates pour faire place aux tours de la Cité. C'est la détermination des résidents du secteur qui a mis fin à ce projet et a donné naissance à la communauté de coopératives d'habitation qui jouit aujourd'hui d'une réputation à l'échelle nationale.

Ce sont les mêmes résidents qui ont longtemps revendiqué le démantèlement de cette bizarrerie qu'était l'échangeur des avenues des Pins et du Parc. Et vous croyez, chers confrères, que cette communauté sera émerveillée par vos images séductrices ou votre pousse architecturale qui propose l'implantation d'une tour de 40 étages sur les terrains enfin libérés? Voyons!

En réalité, cette proposition du Groupe 6+ n'est qu'une frappe préemptive contre le processus de consultation publique lancé par l'arrondissement de Mont-Royal, dont les résultats seront annoncés le 9 novembre et discutés en grande assemblée publique le 24 du même mois. Heureusement, le conseiller de la mairesse Helen Fotopulos a déjà confirmé que lorsque le Conseil de l'arrondissement a lancé le processus de consultation actuel, il voulait certes que les gens soient imaginatifs, mais avait bien précisé que la vocation des terrains resterait dans le domaine public et que leur attribution à des fins résidentielles serait inacceptable. Rassurant pour le moment, mais il faudra rester vigilant.

Joseph Baker
Architecte
Montréal, le 28 octobre 2007

LIBRE OPINION

Quand Hérouxville parle

GILLES LABELLE
Professeur à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa

J'en ai encore récemment fait l'expérience dans un débat à l'université sur les «accommodements raisonnables»: il suffit de dire «Hérouxville» pour susciter sur beaucoup de visages de larges sourires et dans certains cas des rires francs. En prime, si ceux qui sourient et qui rient se donnent la peine de tenter de répondre aux gens d'Hérouxville (ce qui n'est pas si fréquent, l'affaire étant pour la majorité des rieurs visiblement entendue), revient l'inévitable question (d'ailleurs posée par Gérard Bouchard et Charles Taylor aux représentants de la municipalité venus témoigner devant eux): y a-t-il eu des cas de lapidation à Hérouxville? Des cas d'excision?

Les sages de notre temps aiment aussi parfois ajouter: savez-vous qu'il n'y a chez vous que 1 % de la population qui est immigrante? Ceux qui font de la politique municipale à Hérouxville ne semblent même pas le savoir eux-mêmes; comme ils sont ignorants et comme nous sommes sages.

Depuis le temps que je fréquente l'université, j'ai souvent entendu des professeurs et des étudiants dénoncer les violations des droits de la personne. À plusieurs reprises, j'en ai aussi entendu dénoncer le cas des femmes lapidées ou excisées. Encore récemment, les journaux ne nous ont-ils pas informés de ce que des millions de femmes étaient excisées dans le monde? Je n'ai jamais entendu personne demander à ces professeurs, à ces étudiants, à ces journalistes, si une femme avait été lapidée ou excisée près de chez eux. La question «Est-ce que c'est arrivé près de chez vous, avez-vous vu?» est réservée aux gens d'Hérouxville. Question qui est aussi, remarquons-le, une objection voire un

commandement, car la suite logique est: «Non? Alors taisez-vous donc.» Taisez-vous et laissez les sages de notre temps trancher ces difficiles questions.

De quoi témoigne Hérouxville? Dans les milieux multiculturalistes, on n'est pas loin d'en faire le cas type de l'arriération (si ce n'est de la xénophobie ou du racisme) du «Québec profond». C'est un peu paradoxal de la part de milieux qui, par ailleurs, n'arrêtent pas de se vanter d'être pluralistes et ouverts à l'«autre» comme on n'a jamais vu ça dans l'histoire de l'humanité jusqu'ici. Les gens d'Hérouxville ne sont-ils pas les «autres» de nos chartistes? Où est donc leur «ouverture» dans ce cas (la majorité ne se donnant souvent même pas la peine de prendre connaissance de ce dont il est question)?

Certains, plus généreux, y voient une manifestation d'un débat (qui n'a jamais vraiment eu lieu jusqu'à maintenant) entre le multiculturalisme ou le chartisme et un républicanisme latent au Québec. Fort bien; mais je suggère qu'au-delà du contenu même du discours tenu par les responsables de la municipalité, il faudrait aussi se pencher sur le fait même qu'ils tiennent un discours, qu'ils prennent la parole en public.

Livrer un texte au public ou parler en public, c'est toujours dire au moins deux choses en même temps: c'est, bien sûr, dire quelque chose, à propos de tel ou tel objet, dans tel ou tel contexte; mais c'est aussi, implicitement le plus souvent, dire qu'on s'autorise à écrire ou à dire quelque chose en public. On s'autorise: on se fait auteur, on se fait un être qui a l'autorité de dire quelque chose aux autres, à tous.

Auteur — des penseurs politiques comme Hannah Arendt et Jacques Rancière l'ont souvent rappelé — a la même racine qu'*autoritas*. La parole est une puissance. C'est pour cela que les sociétés octroient des titres qui autori-

sent à écrire, à parler, à dire en public (ce peut être un diplôme, mais dans certains cas, comme ici, simplement le fait d'habiter la grande ville plutôt qu'une petite ou la campagne).

Ce que vient troubler Hérouxville et qui suscite une inénarrable irritation chez tous les sages de notre temps convaincus d'être les seuls dépositaires de la parole autorisée, c'est précisément ce «partage du sensible» où, malgré la liberté d'expression reconnue constitutionnellement à tous, certains ont un titre à prendre la parole en public et d'autres n'ont que celui de se taire et d'entendre. Hérouxville a parlé, mais qu'est-ce qu'une bande de ploucs du fond de la campagne québécoise pourrait bien avoir d'intéressant à dire, hein?

Ce que révèle l'«affaire» (c'est en train d'en devenir une) des accommodements raisonnables concerne autant l'état de notre démocratie que la place réservée à l'«autre». Combien de fois a-t-on entendu, depuis les débuts de la Commission, chez les journalistes, les universitaires, les intellectuels unanimes: attention au dérapage! Attention aux dérives! La populace va parler: alors gare, qu'est-ce qu'on va entendre!

Effectivement, attention. Mais tout ceci dit comme si notre «élite pensante», elle, n'avait jamais dérivé, jamais dérapé. Dans 50 ans, qu'est-ce qui suscitera le rire des historiens? La déclaration d'Hérouxville ou le mantra, usé à la corde, de l'«ouverture à l'autre», à l'«autre plus autre que le tout-autre» s'entend, à l'«autre» de la «diversité profonde», quand ce n'est pas à l'«autre» du «métissage» ou de l'«hybridation»? Il n'est pas sûr que nos multiculturalistes et nos chartistes, tellement convaincus de leur supériorité morale (pensez donc, accueillir l'«autre» comme ils le font, c'est admirable) et de leur titre à parler, à enseigner à la populace ignorante, auront alors l'air aussi sage qu'ils le croient.

IDÉES

Discutons dans le respect et la raison



JEAN CHAREST
Premier ministre du Québec

Ailleurs au Canada, aux États-Unis, en France, on s'interroge sur ce qui se passe au Québec, réputé comme terre d'ouverture, de tolérance. On se demande ce qui se passe chez nous à ce moment précis où nous devons ouvrir plus grand nos portes parce que nous manquons de travailleurs, que certaines de nos régions sont déjà en déclin démographique,

et que nous faisons trop peu d'enfants.

Au Québec, nous avons toujours eu une tradition de protection des minorités et d'ouverture à l'autre, parce que nous sommes nous-mêmes une minorité à l'échelle continentale.

Dans le projet de loi de Pauline Marois sur l'identité québécoise, je ne reconnais pas ce Québec confiant qui a conquis le monde; je ne reconnais pas ce que nous incarnons comme peuple: la générosité, la fierté, l'attachement inébranlable à l'égalité. Je n'y vois qu'un repli sur soi indigne de notre nation profondément démocratique.

Plutôt que de s'entêter inutilement, Mme Marois devrait le retirer d'elle-même.

Débatte dans le respect

Il y a un débat au Québec. On ne doit pas chercher à le minimiser. Mais on doit tous chercher à ce qu'il se fasse dans le respect et la raison. Sous ces considérations, des gestes irresponsables ont été commis bien avant le malheureux projet de loi de Mme Marois. Prenons un peu de recul sur les événements pour essayer d'y voir plus clair.

L'hiver dernier, des médias rapportent que des Juifs hassidiques d'Outremont demandent au YWCA de givrer ses vitres afin que les élèves d'un collège voisin ne voient pas les femmes en tenue d'exercice. Dans les semaines qui ont suivi, certains médias se sont régalez d'une foule de demandes d'accommodements.

Le chef de l'ADQ, [Mario Dumont], flairant le vent, invite les Québécois de souche à «lever le menton», suggestion à peine voilée de regarder l'autre (l'immigrant) de haut. La réponse est venue d'Hérouxville avec son «code de vie».

Au-delà de la maladresse, ce geste révélait néanmoins un malaise réel. Les accommodements, bien que traités avec sensationnalisme, venaient heurter une certaine idée de la vie au Québec.

Bouchard-Taylor

Il m'importait que le débat puisse se tenir dans les meilleures conditions possibles. C'est pourquoi j'ai confié à deux de nos plus éminents intellectuels, reconnus internationalement, le mandat d'aller à la rencontre des Québécois pour réfléchir sur la notion du «vivre ensemble».

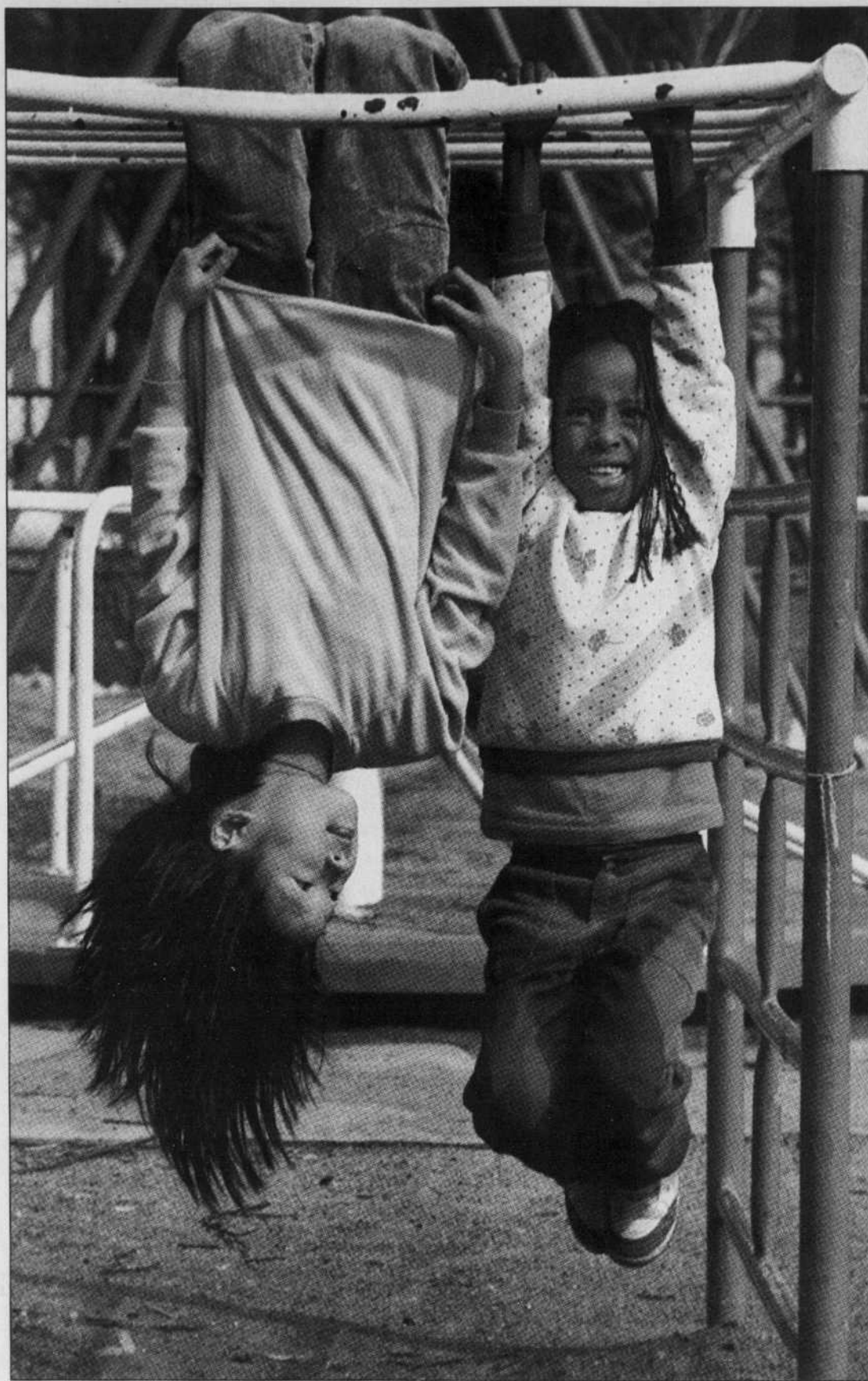
Au moment de la création de la commission Bouchard-Taylor, j'ai fixé les paramètres de la discussion avec ces mots: «Le Québec est une nation. Par son histoire, sa langue, sa culture, son territoire, ses institutions. La nation du Québec a des valeurs: l'égalité entre les femmes et les hommes; la primauté du français; la séparation entre l'État et la religion. Ces valeurs sont fondamentales. Elles sont à prendre avec le Québec. Elles ne peuvent pas faire l'objet d'accommodements raisonnables.»

Dans une autre de ses sorties inconsidérées dont il a le secret, le nouveau chef de l'opposition officielle, qui avait une première fois soufflé sur les braises de l'intolérance, laisse tomber que le Québec accueille assez d'immigrants. Une simple vérification lui aurait permis de voir qu'au contraire, le Québec accueille systématiquement une plus faible part des nouveaux arrivants au Canada que son poids démographique dans l'ensemble canadien.

Puis arrive la nouvelle chef du Parti québécois, [Pauline Marois], qui décide de jouer sur la même place que l'ADQ. Mme Marois se met à dire «nous-pour bien marquer qu'il y a un «eux» menaçant. Et elle décide d'envoyer le débat sur les accommodements en tentant de créer une crise linguistique. Quoi de mieux pour promouvoir une option passiviste...

Est-ce que René Lévesque, qui fut un grand démocrate, aurait accepté un projet de loi qui propose d'établir deux classes de citoyens, qui renie un principe démocratique de base, à savoir que quiconque peut participer à la conduite de la société en se présentant aux élections? Ce projet va à l'encontre des valeurs québécoises.

Mais le comble fut atteint ces jours derniers lorsque l'ADQ, comme un pompier pyromane, dénonça à son tour le projet de loi de Pauline Marois.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Au Québec, nous avons toujours eu une tradition de protection des minorités et d'ouverture à l'autre, parce que nous sommes nous-mêmes une minorité à l'échelle continentale.

- Jean Charest

Dénoncer l'esprit d'assiégés

Jamais je n'aurais cru possible au Québec que des acteurs de premier plan de notre débat démocratique se nourrissent de préjugés plutôt que de les combattre. Jamais je n'aurais cru possible que des prétendants au poste de premier ministre jouent ainsi avec la réputation internationale du Québec.

Je reconnais pleinement l'importance de ce débat et la corde sensible qu'il touche chez chacun de nous. C'est ainsi que notre gouvernement entend affirmer nos valeurs communes. Nous allons renforcer, dans notre charte, la valeur d'égalité entre les femmes et les hommes pour mieux guider les décideurs et les tribunaux face aux demandes d'accommodements reliées aux différences culturelles. Également, nous ferons en sorte que le droit de vote ne puisse s'exercer qu'à visage découvert.

Mais je me battrais avec toutes mon énergie pour dénoncer cet esprit d'assiégés dont mes adversaires se font les promoteurs, et qui les amène à faire croire aux Québécois que ce monde n'est pas fait pour nous.

L'identité québécoise est forte. Depuis 400 ans, nous défions la loi du nombre et du temps pour garder bien vivante la langue française en terre d'Amérique. Nos artistes et nos gens d'affaires ont conquis le monde. Le Québec fait vibrer Las Vegas. Bombardier est la seule entreprise au monde qui a le savoir pour construire à la fois des trains et des avions. Montréal

est en voie de devenir le Hollywood du jeu vidéo.

Pour faire grandir le Québec

Pour moi, la promotion de l'identité québécoise ne se fera jamais en barricadant le Québec. Elle ne se fera jamais dans la peur de l'autre ou dans la promotion de l'intolérance. Elle se fera toujours par l'accroissement de notre rayonnement. Le Québec est aujourd'hui reconnu comme une nation. Nous parlons de notre voix à l'UNESCO. Nous sommes en train de faire du Québec une puissance mondiale des énergies renouvelables. Nous avons pour projet de faire du Québec la grande porte d'entrée de l'Europe en Amérique, grâce à un accord transatlantique entre le Canada et l'Union européenne et la conclusion d'une entente Québec-France sur la reconnaissance des diplômés et des compétences.

Voilà comment on peut faire grandir le Québec, en le plaçant au point de convergence des influences progressistes; en faisant du Québec l'endroit où l'on veut être pour investir, pour prospérer, pour créer, pour fonder une famille. Voilà comment on peut renforcer notre identité, en associant le nom Québec à la réussite économique et sociale, et en conviant le plus grand nombre possible de gens à partager notre réussite en français et dans le respect de nos valeurs communes.

Tel est le sens de mon engagement envers le Québec.

La liberté de se voiler

JULIE ROQAYA VÉZINA
Québec

Je me nomme Julie. Je suis Québécoise... de souche, dis-je. Car, bien que cela m'apparaisse plus symptomatique que pertinent dans une société comme la nôtre, il semble qu'il soit important de le préciser. Mais, cela dit, vous auriez dû lire: je me nomme Julie et je suis musulmane. Eh oui, je sais; pour plusieurs ça choque, pour d'autres ça paraît incompatible, mais il n'y a pourtant là aucune contradiction.

En effet, être musulman ce n'est pas venir d'ailleurs. Et depuis quelques mois, en observant ma société (il semble que je puisse me réclamer de ce «nous» tant utilisé bien que souvent tellement réducteur et exclusif), je suis souvent très déçue. Car au Québec, ces temps-ci, il m'apparaît qu'on se permette de plus en plus de rejeter l'autre. En effet, en écoutant et en regardant aller les choses, entre autres à la commission Bouchard-Taylor, où le mépris, l'ignorance, les préjugés et une peur infondée envers celui que l'on qualifie «d'étranger» ont souvent été exprimés, je n'ai eu que l'envie de me taire. Mais finalement, lorsque des «musulmans» [...] ont commencé à être invités sur différentes tribunes, j'ai décidé de rompre le silence.

Avant tout, j'espère que vous saurez prendre ce témoignage pour ce qu'il est, c'est-à-dire l'expression toute personnelle d'une réalité qui est la mienne, celle d'une musulmane «voilée» au Québec face à des propos et à des comportements plus ou moins pertinents qui frisent parfois l'indécence et expriment souvent une pure paranoïa collective.

Port du hijab

Et surtout, je vous questionne, concitoyens québécois de toutes origines, en espérant que cette démarche saura nous faire réfléchir ensemble, moi en vous écrivant et vous en me lisant. Je vous questionne sur un aspect tellement personnel, mais qui fait pourtant les manchettes jour après jour. Je vous questionne sur le port du hijab que l'on nomme aussi voile ou foulard islamique, celui que l'on veut interdire dans la fonction publique, celui pour lequel on exclut des femmes au Québec (sous prétexte d'ailleurs qu'elles en seraient opprimées). Je vous questionne sur ce sujet qui en cache un autre certainement; soit l'intolérance de plus en plus grande de ma société québécoise face aux musulmans.

Ainsi, quels arguments rationnels permettent de donner au hijab l'attribut de signe de soumission à l'homme ou de symbole politique? Combien, parmi ceux qui crient à l'oppression par le hijab, connaissent personnellement des femmes «voilées», prétendument soumises à un homme par ce voile qu'il lui imposerait? N'est-ce pas que, lorsque le voile apparaît comme un instrument d'oppression dans certaines régions du monde, ces femmes ne seraient pas moins opprimées si elles étaient moins vêtues?

Et bien qu'il puisse être tentant de croire que l'islam pourrait être la source d'oppressions et d'injustices, ne serait-il pas plus juste d'en étudier les véritables fondements et de voir si le contexte politique, social, culturel, ainsi que l'extrême pauvreté de ces populations n'en sont pas plutôt responsables? Comment croire que celui qui abuse de la femme vienne nécessairement d'un ailleurs lointain? Les statistiques très parlantes de violence et d'intimidation commises ici envers la femme ne démontrent-elles pas qu'il n'y a besoin ni de voile ni de religion pour être opprimant et injuste?

Un choix personnel

Et pourquoi est-ce si difficile d'admettre que des femmes désirent préserver leur corps du regard d'autrui en se couvrant un peu plus que la norme actuelle qui, soit dit en passant, a déjà requis plus de tissu? La pudeur serait-elle devenue une tare? Mais de quel droit les femmes qui se réclament du «féminisme» se permettent-elles de vouloir décider des vêtements que je devrais ou non porter, brandissant pour cela l'étendard de la liberté ou d'une quelconque égalité entre hommes et femmes? Ma liberté de porter le hijab a-t-elle moins de valeur que la volonté d'autrui à ne plus me voir le porter?

Aussi, veuillez excuser mon ton si il vous déplaît, mais c'est peut-être qu'à devoir constamment justifier publiquement ses choix personnels on en développe une certaine amertume. J'ai choisi l'islam mais certains semblent s'en offusquer; comme si leur jugement revêtait une quelconque légitimité face à mes valeurs religieuses; comme si ce morceau de tissu avait un impact sur leur propre existence; comme si le simple fait de me voir ainsi était une atteinte à leur liberté.

Enfin justement, puisque la liberté est une valeur importante au Québec, pourquoi ne pas se laisser le choix; le choix des vêtements que l'on porte, de ce hijab qui est sur ma tête et non sur la vôtre; le choix de cette prière que je fais durant ma pause au travail plutôt que de prendre un café; le choix de nos principes et de nos idéaux, de nos convictions profondes et de notre pratique religieuse.

Laissons-nous le droit d'exister et de participer individuellement à la collectivité, en tant que Québécois de souche ou d'ailleurs, en tant que musulman aussi, en tant qu'être humain surtout. Faisons-le sans préjugé et sans mépris envers cet «autre» qui ne vient pas toujours d'ailleurs et qui pourrait bien amener plus de richesse à ce «nous» que ceux qui croient exclusivement en faire partie.

La suprématie du droit à l'égalité des femmes: une solution

NICOLE FILION

Avocate et coordonnatrice
à la Ligue des droits et libertés

Dans les différents épisodes du débat entourant les prétendus accommodements raisonnables, il faut reconnaître que les droits des femmes ont été plusieurs fois écartés: des policières, de même qu'une monitrice de la SAAQ, ont été invitées à céder la place à leurs collègues masculins dans le but de respecter la liberté de religion de certaines personnes; le givrage des vitres d'un centre d'entraînement a mené à confiner les femmes au secret de leur corps. Il s'agit ici d'exemples parmi les plus percutants. Toutefois, selon l'étude de la jurisprudence dont fait largement état, dans son mémoire, le Conseil du statut de la femme (CSF), si ces cas avaient fait l'objet d'une plainte en discrimination, ils auraient été jugés contraires au droit à l'égalité entre les hommes et les femmes, constituant dès lors une contrainte excessive.

La Charte québécoise comporte tous les éléments nécessaires afin de garantir le droit à l'égalité entre les hommes et les femmes, et cela, le Conseil du statut de la femme s'emploie à le démontrer avec beaucoup de rigueur. Dans ces circonstances et considérant le préam-

bule de la Charte québécoise, de même que l'article 9.1 de cette dernière, j'ajout d'une disposition du même ordre que l'article 28 de la Charte canadienne, lequel aurait valeur interprétative, apparaît inutile afin que cessent les atteintes aux droits des femmes.

L'intervention de l'État devrait à ce stade-ci être davantage consacrée à l'adoption et la mise en œuvre de différents programmes et mesures de formation et de sensibilisation aux droits de la personne, à l'intention de tout cadre de la fonction publique, voire de toute personne susceptible d'être confrontée à ce genre de situation. Les cas rapportés soulèvent en effet davantage des enjeux d'ordre social que des enjeux d'ordre juridique.

Il n'est pas dit cependant qu'en toute circonstance des mesures éducatives ou des programmes de sensibilisation sur la portée de nos instruments de défense des droits suffisent. Ainsi faut-il envisager, en regard de certains problèmes spécifiques et récurrents, l'adoption de mesures législatives visant à opérer un changement de fond dans notre société, telles la Loi sur l'équité salariale, la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics, etc.

Pas de hiérarchisation possible

Si par ailleurs, la proposition du CSF vise non pas à

introduire dans la Charte québécoise une clause interprétative, mais plutôt à consacrer une forme de hiérarchisation des droits assurant la suprématie du droit à l'égalité des femmes et des hommes sur les autres droits, nous ne pouvons y souscrire car cela est contraire aux principes fondamentaux d'interdépendance et d'indivisibilité des droits de la personne. Pour qui tient à ce que nos gouvernements reconnaissent que les droits économiques, sociaux et culturels ont la même valeur fondamentale que les droits civils et politiques, toute proposition de hiérarchisation de droits ne constitue en somme qu'un abandon des grands principes reconnus sur la scène internationale mais que les gouvernements successifs du Québec résistent à inscrire dans notre droit interne.

Comprendre le droit à l'égalité des hommes et des femmes dans la perspective d'une interdépendance des droits renforce ce dernier. Là où le bât blesse pour de trop nombreuses femmes, c'est qu'elles ne peuvent exercer en toute égalité leurs droits économiques, sociaux et culturels. Sans la mise en œuvre de ces droits, le droit à l'égalité est désincarné, vidé d'une partie de son sens, ramené à sa dimension formelle. Ce qui importe pour les femmes, c'est l'exercice en toute égalité de leur droit à un revenu décent, leur droit à la santé, à la sûreté, à la liberté...

Contradiction de droits

Aussi, consacrer la suprématie du droit à l'égalité des femmes et des hommes risque d'entraîner certaines contradictions et pourrait porter atteinte à la pleine autonomie des femmes dans l'exercice de leur liberté de religion. N'a-t-il pas fallu d'ailleurs, pour faire admettre leur droit à l'égalité, que les femmes se battent pour faire reconnaître qu'elles sont des êtres de raison au même titre que les hommes et qu'elles jouissent par conséquent du libre arbitre.

Enfin, si l'atteinte au droit à l'égalité se traduit par une atteinte à la dignité humaine, il est difficile de concevoir que l'atteinte au droit à l'égalité des femmes et des hommes doive avoir un statut privilégié par rapport aux droits des autres groupes vulnérables: les femmes ne sont pas les seules vulnérables par rapport au potentiel de violations des droits.

Plutôt que d'introduire une disposition qui n'ajoute rien de substantif au droit à l'égalité des sexes ou qui encore suggère la suprématie de ce droit sur les autres droits, il faut revendiquer des modifications à la Charte qui auront une incidence réelle sur les conditions économiques et sociales qui font obstacle à la réalisation de ce droit. Ainsi faut-il plutôt réclamer que la Charte québécoise accorde aux droits économiques, sociaux et culturels une portée juridique équivalente aux autres droits et libertés.

ACTUALITÉS

DALAI-LAMA

SUITE DE LA PAGE 1

estimant que la Chine devrait s'en inspirer sur la façon de «promouvoir l'unité sur la base du respect mutuel».

Interrogé sur l'Afghanistan où le Canada a déployé un contingent de 2500 soldats pour lutter contre les talibans, le dalaï-lama a souligné que «la non-violence est la meilleure voie pour régler les problèmes». Il s'est dit en désaccord avec l'utilisation de la violence en Irak et en Afghanistan pour combattre le terrorisme. M. Kenney a d'ailleurs semblé embarrassé par les propos du chef spirituel, indiquant que ce sujet n'avait pas été soulevé avec M. Harper. Il a ensuite mis rapidement fin aux questions des journalistes. Il a cependant rappelé que 80 % des Canadiens approuvaient sa visite.

Chinois furieux

La Chine s'est évidemment insurgée contre cette visite on ne peut plus officielle, et des responsables de l'ambassade de Chine à Ottawa ont fait part du mécontentement des autorités chinoises, lors d'une conférence de presse tenue en fin de journée.

«Il s'agit d'une ingérence flagrante dans les affaires intérieures de la Chine, et cela a durement heurté les sentiments de la population chinoise et va sérieusement menacer les relations entre la Chine et le Canada», a affirmé le conseiller politique Sun Lushan, qui s'est abstenu de préciser quelles pourraient être les conséquences concrètes de cette affaire.

Il a ajouté: «Si vous faites quelque chose pour interrompre le cours normal des échanges commerciaux entre les deux parties, l'une et l'autre seront affectées et, fondamentalement, les intérêts des deux parties et des deux peuples seront affectés.»

Les menaces de la Chine, dont le Canada constitue le 10^e partenaire commercial, sont à peine voilées. Le gouvernement chinois a d'ailleurs été très critique envers toute l'attention apportée au dalaï-lama par les leaders occidentaux au cours des derniers mois et a déclaré qu'il y aurait des répercussions.

Jason Kenney a toutefois clairement fait savoir hier que le gouvernement fédéral demeurait imperturbable. Il a fait remarquer que les exportations canadiennes en Chine et que le tourisme chinois avaient en fait augmenté lors de l'année ayant suivi l'octroi par Ottawa du titre de citoyen d'honneur au dalaï-lama.

Il y a quelques mois, Stephen Harper avait déjà soutenu que les questions commerciales ne dicteraient pas la politique canadienne en matière de droits de la personne. En 2004, le premier ministre libéral de l'époque, Paul Martin, avait lui aussi rencontré le dalaï-lama, mais dans un lieu neutre, pour éviter de froiser les Chinois.

Frictions

Les relations entre le Canada et la Chine, déjà marquées par des frictions depuis l'arrivée des conservateurs au pouvoir à Ottawa au début 2006, ont connu un regain de tension ces derniers mois, à propos du cas de Huseyin Celil, un imam canadien d'origine chinoise condamné à la prison en Chine.

Dans un communiqué adressé au quotidien *The Globe and Mail*, le ministre chinois des Affaires étrangères a aussi accusé le dalaï-lama de masquer ses activités séparatistes sous son rôle religieux. «A plusieurs reprises, la Chine a émis des représentations solennelles au Canada à propos de la visite du dalaï-lama», souligne le ministre.

«Nous demandons au Canada de clairement comprendre la nature des activités séparatistes du dalaï-lama, de prendre au sérieux les graves inquiétudes de la Chine, de ne pas autoriser le dalaï-lama à se rendre au Canada et à utiliser son territoire pour diviser la Chine, et de ne rien faire qui puisse nuire aux relations sino-canadiennes», ajoute le message.

Lors de la visite du chef spirituel tibétain, en 2004, la Chine avait tenté de dissuader M. Martin de le rencontrer en le comparant aux souverainetés québécoises. «Nous espérons que le Canada, qui a ses propres problèmes avec le Québec, comprendra notre position», avait alors souligné l'ambassade chinoise à Ottawa, par voie de communiqué.

Par ailleurs, évoquant sa rencontre avec George W. Bush, le dalaï-lama a indiqué hier qu'il avait des réserves sur sa politique, en Irak et en Afghanistan. «Je lui ai dit directement: "en ce qui concerne certaines de vos politiques j'ai des réserves, mais en tant que personne je vous aime"», a-t-il dit à la presse avant sa rencontre avec le premier ministre canadien. Le 17 octobre, le dalaï-lama avait, lors d'une visite aux États-Unis, reçu la médaille d'or du Congrès américain en présence du président Bush, provoquant déjà la colère des autorités chinoises.

Pékin avait vivement protesté lorsque le chef spirituel tibétain avait été honoré la semaine dernière par le président George W. Bush et le Congrès américain. Le Prix Nobel de la paix de 1989 a aussi rencontré dernièrement le premier ministre australien, John Howard, et la chancelière allemande, Angela Merkel.

Le Devoir

Avec l'Agence France-Presse,
La Presse canadienne et Reuters



CHRIS WATTIE REUTERS

Rencontre dans la bonne humeur entre le dalaï-lama et la gouverneure générale du Canada, Michaëlle Jean, hier, à Rideau Hall.

BLOC

SUITE DE LA PAGE 1

accommodements raisonnables. Des journalistes avaient mis la main sur une brochure du Service de police de la Ville de Montréal avertissant les policières qu'elles auraient parfois à s'effacer au profit de leur collègue masculin lorsqu'elles interrogeaient des membres de la communauté juive hassidique.

«Selon la Torah, le livre saint des juifs, les hommes ne devraient pas fraterniser avec les femmes», était-il écrit, concluant que, parfois, il n'y avait rien d'autre à faire que de «faire intervenir votre collègue masculin». La Fraternité des policiers de Montréal s'était insurgée contre ce conseil.

Le Bloc isolé

Personne à Ottawa ne semblait pourtant partager l'opinion des bloquistes hier. Les conservateurs comme les libéraux se sont limités à souligner l'importance de vérifier l'identité des électeurs sans s'inquiéter de la caution idéologique qui serait du coup

apportée à certaines croyances religieuses.

Ainsi, le secrétaire d'État conservateur Jason Kenney (Multiculturalisme et Identité canadienne) y voit un compromis «raisonnable». «Je crois que le projet de loi est bien développé, a-t-il dit à la sortie de la Chambre des communes. C'est un équilibre entre la volonté du Parlement d'avoir une vérification d'identité personnelle d'une façon qui est flexible au niveau culturel.» Son collègue, M. Cannon, a simplement ajouté que la question pourrait être discutée en comité parlementaire.

Du côté libéral non plus, on ne voyait pas le problème. «Il ne faut pas exagérer», a lancé Michael Ignatieff. La mixité, la sexualisation, tout ça c'est un peu exagéré, non? Il faut trouver des solutions pragmatiques, concrètes, valables qui respectent les croyances des musulmans et le devoir absolu de s'identifier.» Le chef du NPD, Jack Layton, croit quant à lui que toute cette question n'est pas prioritaire puisque aucune demande n'avait été formulée par la communauté musulmane.

Le projet de loi conservateur laisse encore la latitude au Directeur général des élections (DGE) de nommer ou non des femmes responsables de vérifier l'identité des électrices voilées. Le Bloc québécois estime que le législateur doit au contraire prendre ses responsabilités en donnant des consignes claires au DGE. Afin d'éviter une pagaille similaire à celle ayant entouré les élections partielles de septembre quand le jugement du DGE, Marc Mayrand, sur cette question avait été mis en doute. Sinon, croit M. Duceppe, «on revient au point de départ».

Le député Michel Guimond avait pris le gouvernement conservateur de vitesse en déposant trois jours avant lui un projet de loi de son cru imposant la vérification visuelle de l'identité. Ce projet de loi disait simplement que les électeurs devaient se présenter «à visage découvert» et ne parlait pas de nomination de personnes spéciales — formule codée pour désigner une femme — attirées à la vérification de l'identité.

Le Devoir

CRTC

Plusieurs groupes voulaient des exigences plus strictes en matière de contenu canadien, mais le CRTC a plutôt choisi de libéraliser la publicité en ondes

SUITE DE LA PAGE 1

canadiens-anglais, soutient qu'en trois ans le nombre d'heures de fictions canadiennes le soir est ainsi passé de douze à une ou deux.

La coalition s'en prend aussi aux licences de radio satellite qui ont été accordées en 2005 à des entreprises qui diffusent massivement des stations américaines.

Elle s'en prend à la récente politique sur la télévision: plusieurs groupes revendiquaient des exigences plus strictes en matière de contenu canadien, mais le CRTC a plutôt choisi de libéraliser la publicité en ondes.

Les associations brandissent également des déclarations du président du CRTC, Konrad von Fickenstein, qui invite l'ensemble du milieu à un grand

effort de déréglementation. «Nous sommes tous extrêmement inquiets» soutient Raymond Legault, président de l'Union des artistes, alors que la réglementation a permis depuis 30 ans de soutenir et mieux développer la culture d'ici, dit-il.

La coalition déplore également que le CRTC avait choisi de ne pas réglementer Internet en 1999. Mais personne n'a pu indiquer clairement hier quelle sorte de réglementation pourrait s'appliquer à Internet.

Respecter la loi

Au CRTC, on tentait hier de calmer le jeu. Oui, l'organisme veut simplifier sa réglementation, déclare Denis Carmel, porte-parole du CRTC, mais «il faut que ça respecte la Loi sur la radiodiffusion. L'application stricte des règles du marché serait impensable, car

la Loi est incontournable. Et dans cette loi il y a deux choses fondamentales: le contenu canadien, et l'accessibilité de la radiodiffusion à tous les publics».

Denis Carmel cite également d'autres discours du président du CRTC qui affirme que «notre but est une réglementation qui soit plus souple et plus intelligente».

Interpellée sur cette prise de position hier, la ministre Josée Verner a répondu ceci: «Notre gouvernement s'est fermement engagé à promouvoir notre culture canadienne, notre culture québécoise [...] Les objectifs de la Loi sur la radiodiffusion sont culturels et sociaux, et non pas seulement économiques.»

La ministre a promis dimanche soir au président de l'ADISQ de le rencontrer pour discuter de la question.

Le Devoir



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Les dirigeants de quatre associations en colère contre le CRTC: Richard Hardacre, de l'ACTRA (la grande association d'artistes canadiens-anglais), Raymond Legault, de l'Union des artistes, Paul Dupont-Hébert, de l'ADISQ, et Claire Samson, de l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec.

CARBONE

SUITE DE LA PAGE 1

Les leaders se coordonnent

Arnold Schwarzenegger. Le Québec, qui pourrait facilement devenir le premier territoire nord-américain à atteindre les objectifs de Kyoto s'il renforce son plan de réduction de ses émissions, brillait par son absence à cette rencontre.

Son absence a été d'autant plus remarquée qu'il souhaite voir naître à Montréal la première bourse canadienne du carbone, ce qui exigerait de sa part un plafonnement de ses émissions pour donner une base à un marché d'échanges de crédits sur son territoire. Le responsable du Plan québécois de lutte contre les changements climatiques, Michel-Noël de Tilly, n'a pas assisté à cette rencontre où, en plus de la Colombie-Britannique, le Manitoba était représenté.

Tous les États signataires européens, comme la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne, ainsi que la Norvège et la Nouvelle-Zélande, ont convenu avec les membres états-unis du RGGI et du WCI d'imposer à leurs principaux émetteurs une réduction réglementaire de leurs émissions de GES en même temps qu'ils vont mettre à leur disposition un marché réglementé de crédits d'émissions afin de favoriser l'atteinte des objectifs au meilleur coût pour leurs entreprises.

Le Québec, dont le plan de lutte contre les changements climatiques s'en tient à des mesures volontaires pour l'instant, «examine la possibilité d'adhérer au WCI du gouverneur Schwarzenegger d'autant plus que les entreprises d'ici le réclament», a déclaré hier au Devoir Philippe Cannon, l'attaché de presse de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp. Cette dernière est responsable de l'atteinte des objectifs de Kyoto par le Québec, ce qui sera possible uniquement si Québec étoffe son plan actuel, a déjà admis la ministre. Mais son porte-parole ne pouvait pas préciser hier quel était l'échéancier du gouvernement Charest quant au renforcement du plan québécois ou de son adhésion éventuelle au WCI.

Les signataires de l'entente de l'entente de Lisbonne veulent instituer chez eux des mesures très précises des émissions, mettre en place des règles communes sur le suivi et la vérification des émissions et des crédits qui rendent les échanges rigoureux et compatibles.

Ils entendent par ailleurs — surtout les États américains qui ne veulent pas rater ce train en marche — jeter conjointement les bases du système international d'échanges de crédits, prévu par le protocole de Kyoto, par des approches communes et basées sur les règles du marché. Cette approche, disent-ils, stimulera par une incitation financière concrète et permanente la recherche et la mise en place de technologies moins dommageables pour le climat.

Un tel marché, indique la déclaration signée hier par les participants à la conférence de Lisbonne, entend aussi encourager les investisseurs par un très fort signal donné aux marchés pour leur signifier qu'ils doivent désormais miser sur des technologies moins riches en carbone, expliquait au Devoir Bill Maile, l'attaché de presse du gouverneur Schwarzenegger.

Ce dernier, retenu en Californie en raison de l'état d'urgence instauré à la suite des grands incendies qui ravagent cette région, a déclaré par téléconférence aux participants que cette initiative internationale, qui réunit des pays, des États et des provinces, constituait «un engagement révolutionnaire».

«Nous avons la responsabilité, a-t-il dit, d'assumer l'intendance de notre environnement et de mettre au point des solutions qui nous unissent et non des engagements en forme de demi-mesures. Mais soyons clairs: en laissant au marché le pouvoir d'amorcer les véritables réductions de GES, il y aura des gagnants et des perdants. Certaines entreprises vont en profiter pour prospérer alors que d'autres vont devoir payer pour leur production excédentaire de GES. Mais nous savons qu'au bout du compte le plus grand gagnant, ce sera notre planète.»

Quant au premier ministre Campbell de Colombie-Britannique, nommément remercié par le gouverneur Schwarzenegger dans son discours transmis par satellite, il a déclaré: «S'attaquer aux changements climatiques exige une coopération internationale et une collaboration comme nous n'en avons jamais vu dans le passé. Il est vital, au moment où nous structurons nos propres marchés, de nous synchroniser avec d'autres provinces, États, nations et continents. Le partenariat dont nous avons convenu aujourd'hui ouvre la porte, pour la première fois, à toute forme de gouvernements dans le monde pour partager des idées, de nouvelles technologies, et finalement pour participer à la création du premier marché d'échanges de crédits d'émissions mondial jamais mis sur pied.»

Les signataires de l'entente de Lisbonne ont reconnu dans leur Déclaration, adoptée durant la journée d'hier, que le récent rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) constituait un constat qui commande des actions immédiates et énergiques à l'échelle planétaire. Ils précisent même qu'ils appuient les efforts de l'ONU pour favoriser un engagement élargi de tous les pays de la planète dans le cadre du protocole de Kyoto, une première de façon officielle pour des États américains et un pied de nez majeur à la Maison-Blanche.

La rencontre de Lisbonne fait suite à une autre rencontre qui a réuni, la semaine dernière à Bali, en Indonésie, une quarantaine de pays prêts à négocier un prolongement du protocole de Kyoto après 2012. La réunion informelle, qui regroupait des partenaires du protocole, visait à préparer la négociation officielle qui va réunir à Bali au début de décembre les 191 pays membres, soit du protocole ou de la Convention de Rio sur les changements climatiques, pour tracer la feuille de route des négociations qui devraient permettre d'élargir la lutte internationale contre le réchauffement du climat.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts

Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec. H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimeries Québec St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858, Dépôt légal Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390